



Le ministère des Affaires culturelles sous Jean-Noël Tremblay : turbulences et réalisations (1966 –1970)

Jean-Noël Tremblay as Minister of Cultural Affairs: Disturbances and Accomplishments (1966-1970)

Fernand Harvey

Number 70, 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1038751ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1038751ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté
La Société des Dix

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

This article is part of a series by the author on the history of cultural policies in Québec. The years under review here, 1966-1970, were ones of considerable turmoil in the history of Québec in the political, constitutional, social, cultural and linguistic domains. The Ministry of Cultural Affairs and its minister, Jean-Noël Tremblay, had to grapple with several new challenges: the increasingly competitive presence of the federal government and its cultural policies, the growing requirements of the cultural and artistic communities, the worries expressed by intellectuals about the future of Québécois culture. In response to these challenges, the ministry decided to emphasize the preservation of patrimony, the promotion of cultural activity in regions other than Montréal and Québec and the support of elite culture, notably music and the theatre. However, the ministry's policies did not include the audio-visual and mass culture due to a lack of foresight.

Cite this article

Harvey, F. (2016). Le ministère des Affaires culturelles sous Jean-Noël Tremblay : turbulences et réalisations (1966 –1970). *Les Cahiers des dix*, (70), 289–342. <https://doi.org/10.7202/1038751ar>

Le ministère des Affaires culturelles sous Jean-Noël Tremblay : turbulences et réalisations (1966 –1970)

FERNAND HARVEY

Le Québec possède une longue tradition de soutien de l'État dans le domaine culturel dont l'impulsion significative remonte au début des années 1920, alors qu'Athanase David était secrétaire de la Province. Au début des années 1960, les premiers titulaires du ministère des Affaires culturelles – Georges-Émile Lapalme et Pierre Laporte - se sont employés à définir une politique culturelle d'ensemble pour le Québec. Ils ont ainsi contribué à insérer la culture dans les politiques publiques, malgré les moyens limités dont ils disposaient.

L'arrivée au pouvoir du gouvernement unioniste de Daniel Johnson, en juin 1966, allait-il remettre en cause les bases d'une politique culturelle encore fragile issue de la Révolution tranquille? Dans quelle mesure le nouveau ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, allait-il poursuivre la vision de ses prédécesseurs ou s'en distancer en apportant à son ministère des priorités et des stratégies différentes? Se pose, dès lors, la question de la continuité de l'État et de son appareil, au-delà de la personnalité et de la volonté des élus. En sens inverse, on peut également évaluer la marge de manœuvre d'un ministre pour infléchir ou modifier les structures et les orientations de son ministère, compte tenu de sa personnalité et de son habilité à tenir compte de la conjoncture politique, économique et sociale du moment.

L'approche privilégiée dans cette analyse se veut davantage qu'une simple histoire administrative du ministère des Affaires culturelles, tout importante qu'elle

soit. Il s'agit de l'intégrer dans une histoire sociale plus large où les politiques culturelles – implicites ou explicites – tentent de répondre aux besoins, voire aux pressions du milieu.

Le contexte politique, social et culturel du Québec sous le gouvernement de l'Union Nationale, de 1966 à 1970

Le contexte politique et social de la seconde moitié des années 1960 est, faut-il le rappeler, tendu. Des forces culturelles nouvelles sont en émergence ; ce qui rend cette période passablement différente de celle des débuts de la Révolution tranquille. Le retour au pouvoir de l'Union nationale après la défaite des Libéraux est souvent considéré comme un frein au rythme accéléré de la Révolution tranquille. Dans les faits, si le rythme des réformes diminue au cours des quatre années qui précèdent la Crise d'Octobre 70, la société québécoise dans son ensemble vit une période particulièrement mouvementée de son histoire aux niveaux politique, social et culturel.

Dans la sphère politique, la question nationale domine les débats et les stratégies au sein même des partis, y introduisant une véritable fracture entre leur aile fédéraliste et leur aile nationaliste. L'avenir du Québec comme pays souverain ou comme province au sein de la fédération canadienne donne lieu à des confrontations idéologiques majeures. L'aile nationaliste du Parti libéral de Jean Lesage a de plus en plus de difficulté à faire valoir son point de vue. René Lévesque, son représentant le plus flamboyant, démissionne le 14 octobre 1967 pour fonder le mouvement Souveraineté-Association qui deviendra le Parti québécois un an plus tard. De son côté, Pierre Bourgault, chef du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIN), saborde aussitôt son parti pour rallier le Parti québécois. L'Union nationale n'échappe pas, non plus, aux tensions nationalistes. Son chef, Daniel Johnson, développe une habile stratégie pour reprendre le pouvoir aux Libéraux en courtisant le courant nationaliste. Son livre, *Égalité ou indépendance*, publié en 1965, prône la thèse des deux nations et un statut particulier pour le Québec. Devenu premier ministre un an plus tard, il devra composer avec l'aile fédéraliste de son parti représentée par Jean-Jacques Bertrand, son rival lors de la course à la chefferie. À l'extérieur du spectre des partis politiques, le Front de libération du Québec (FLQ) emprunte la voie du terrorisme pour prôner l'indépendance du Québec. Enfin, la visite du général de Gaulle au Québec à l'occasion de l'Expo 67 contribue avec son « Vive le Québec libre! » à électriser un climat politique déjà tendu.

La montée du nationalisme québécois aboutit à une confrontation politique avec le gouvernement fédéral. Lors de la conférence fédérale-provinciale sur la constitution tenue en février 1968, Pierre-Elliott Trudeau, ministre de la Justice

dans le cabinet Pearson, rejette avec une rigueur et une vigueur calculées la thèse des deux nations défendue par Daniel Johnson. Devenu premier ministre du Canada quelques mois plus tard, Trudeau se fera le champion de la thèse fédéraliste pour contrer la montée du mouvement souverainiste.

Dans la foulée des enjeux politiques et culturels de l'époque, la question linguistique s'avère un dossier particulièrement explosif. La tendance des immigrants à choisir très majoritairement l'école anglaise pour leurs enfants aboutit à la Crise de Saint-Léonard¹ que le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand tente maladroitement de résoudre avec l'adoption de la loi 63 qui consacre le droit, pour les parents, de choisir librement l'école française ou anglaise pour leurs enfants. D'une façon plus générale, le conflit linguistique - surtout circonscrit dans la région de Montréal - oppose les partisans du bilinguisme à ceux du français prioritaire pour les services publics, l'affichage et la langue de travail. Le débat linguistique se transpose également sur le plan littéraire et communicationnel entre partisans d'un usage standardisé de la langue française et partisans du recours à la langue populaire, le *joual*.

Bien que ralenties, les réformes en éducation se poursuivent avec la création en 1967 des Collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) et, deux ans plus tard, de la fondation du réseau de l'Université du Québec. Les choses bougent également au niveau des communications. À l'occasion d'une visite officielle à Paris, en mai 1967, Daniel Johnson discute d'une collaboration avec la France concernant les télécommunications par satellite. En février de l'année suivante, le gouvernement québécois dépoussière une vieille loi inopérante de 1945 et met sur pied Radio-Québec. Suivra, en décembre 1969, la création d'un ministère des Communications.

Les mouvements sociaux qui agitent le Québec à cette époque ne se limitent pas au débat national et à la défense du français; ils s'étendent aussi aux enjeux du monde de l'éducation et du travail. En témoigne l'agitation étudiante dans plusieurs CÉGEPs du Québec en octobre 1968, suivie d'une grève de professeurs

1. La Crise de Saint-Léonard: «À la suite d'une décision de la commission scolaire d'imposer des cours de français aux enfants d'immigrants allophones, les membres de la communauté italienne de Saint-Léonard refusent d'envoyer leurs enfants dans les écoles. Cette crise trouve sa source dans la décision de la commission scolaire locale de mettre fin à l'expérience des classes bilingues et de les remplacer par des classes de français. L'importante minorité italienne, généralement plus encline à envoyer ses enfants dans des écoles bilingues, dénonce cette décision. Cette pression amène la commission scolaire à retarder sa mesure. Mais la création du Mouvement pour l'intégration scolaire (MIS) relance le débat qui atteindra un nouveau sommet à l'automne 1968, puis en 1969, alors que de violents affrontements opposeront parents francophones et italiens». Source: <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/20234.html>

dans ces institutions au printemps suivant. Du côté du monde travail, la grève d'un mois des transports en commun, à Montréal, se termine par une loi spéciale en octobre 1967. Quant à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), elle lance le mot d'ordre d'un « Deuxième front » lors de son congrès de 1968.

Le champ culturel connaît, pour sa part, une impulsion nouvelle. La littérature canadienne-française se mue en littérature québécoise au cours des années 1960. Plusieurs romans paraissent au cours de la seconde moitié de la décennie et certains avec un rayonnement à l'étranger dont : *Une saison dans la vie d'Emmanuel* (1965), de Marie-Claire Blais, *Prochain épisode* (1965), d'Hubert Aquin, *L'Avalée des avalés* (1966), de Réjean Ducharme, *Salut Galarneau* (1967), de Jacques Godbout, *La guerre, yes sir!* (1968), de Roch Carrier et *L'amélanchier* (1970), de Jacques Ferron. Du côté de l'essai, *Nègres blancs d'Amérique* (1968), de Pierre Vallières, a certainement marqué les esprits en comparant la situation socio-économique des Canadiens français à celle des Noirs américains. Dans le domaine de la chanson, parallèlement à la chanson populaire en français, les chansonniers québécois développent une expression culturelle différente qui n'est pas sans lien avec la poésie. Des poètes qui expriment le *pays* obtiennent une audience que ne leur reconnaîtront pas les décennies postérieures. Il suffit ici d'évoquer *L'homme rapaillé* (1970), de Gaston Miron et la « Nuit de la poésie », le grand récital organisé à Montréal au théâtre du Gesù, en mars 1970. Une créativité nouvelle se manifeste aussi dans la dramaturgie québécoise avec *Les Belles sœurs* (1965) de Michel Tremblay qui a recours à la langue populaire de l'Est montréalais. La présentation de cette pièce au Théâtre du Rideau Vert, en 1968, remet à l'ordre du jour la querelle du *joual*, initiée par *Les insolences du frère Untel* (1960), de Jean-Paul Desbiens, et relancée à l'occasion de la publication du roman *Le cassé* (1964), de Jacques Renaud².

Ce rappel à grands traits du contexte politique, social et culturel de la seconde moitié des années 1960 n'est pas sans intérêt pour mieux situer l'action du ministère des Affaires culturelles au cours de ces mêmes années.

Le gouvernement du Québec et les politiques culturelles fédérales : un champ conflictuel en émergence

On ne saurait rendre compte de l'évolution de la politique culturelle du Québec sans la mettre en relation avec celle du gouvernement fédéral. Une relation concurrentielle, voire conflictuelle, s'amorce en effet entre les deux niveaux de gouvernement au cours de la seconde moitié des années 1960.

2. « Les 50 ans de la Révolution tranquille. Dossier », *À rayons ouverts*, BAnQ, n° 84, (automne 2010), p. 12-31; FERNAND HARVEY et PETER SOUTHAM, *Chronologie du Québec, 1941-1971*, Québec, Cahiers de l'Institut supérieur des sciences humaines, n° 4, Université Laval, 1972. 184 p.

L'intervention du gouvernement fédéral dans le champ des politiques culturelles n'est pas nouvelle. Elle remonte à la mise en place du Conseil des Arts du Canada par le gouvernement de Louis Saint-Laurent en 1957, une décision consécutive, quelque six ans plus tard, à la recommandation de la Commission Massey-Lévesque sur les arts, les lettres et les sciences au Canada qui en avait proposé la création dans son Rapport de 1951. Cependant, cette intervention du gouvernement fédéral dans le domaine culturel demeurait modeste et discrète. Il faut se rappeler qu'au moment de sa création, le financement du Conseil des arts du Canada était assumé exclusivement par les revenus d'intérêt d'un fonds de dotation, lequel avait été constitué grâce à un don de cent millions de dollars de deux riches industriels des provinces maritimes. Résultat d'un modèle hybride inspiré à la fois d'une fondation américaine et d'une agence publique de type britannique comme le Arts Council of Great Britain, le Conseil disposait d'un revenu annuel d'environ 3,4 millions de dollars, de 1957 à 1964, soit à peu près l'équivalent du budget du ministère des Affaires culturelles sous Georges-Émile Lapalme.

Compte tenu des besoins grandissants dans le domaine de la culture au Canada, cette formule de financement des arts s'est vite avérée insuffisante et mal adaptée aux exigences de la politique. C'est sous le gouvernement libéral de Lester B. Pearson que les rapports entre le Conseil des Arts et le pouvoir politique se transforment. En 1963, le Conseil est rattaché au Secrétariat d'État, alors qu'il relevait auparavant directement du bureau du premier ministre. En 1965, Pearson accepte de verser dix millions de dollars au fonds de dotation du Conseil dont les revenus passent ainsi de 3,3 M\$ à 6,9 M\$. Puis, à partir de 1967, le financement du gouvernement s'effectue sur une base annuelle et constitue 85 % du budget du Conseil. Compte tenu de l'implication directe de l'État fédéral dans son financement, le Conseil devra désormais rendre des comptes au Conseil du Trésor et au Parlement³. Selon Georges Woodcock, c'est à partir de 1965 que le Conseil des Arts commence à participer à une « politisation » des arts, considérés de plus en plus comme serviteurs de l'unité nationale⁴.

Outre le Conseil des Arts du Canada, la nouvelle implication du gouvernement fédéral dans le domaine de la culture se manifeste par la transformation de la vocation du Secrétariat d'État. Jusqu'en 1963, ce ministère s'occupait des relations fédérales-provinciales, du bureau de la traduction, des brevets et de l'enregistrement des

3. JEAN-GUY LACROIX et BENOIT LÉVESQUE, « Les libéraux et la culture : de l'unité nationale à la marchandisation de la culture (1963-1984) », dans YVES BÉLANGER, DORVAL BRUNELLE et coll., dir., *L'ère des Libéraux. Le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 409-411.

4. GEORGE WOODCOCK, *Strange Bedfellows. The State and the Arts in Canada*, Vancouver / Toronto, Douglas & McIntyre, 1985, p. 98 ; cité dans J.-G. LACROIX et B. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 411.

compagnies. À partir de cette date, diverses agences culturelles lui sont transférées dont le Conseil des Arts, les musées nationaux, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, la Société Radio-Canada, l'Office national du film, l'Imprimeur de la reine, la Commission du Centenaire (en 1965) et le Secrétariat de la citoyenneté (en 1966). Cette transformation en un véritable ministère de la Culture et des Communications, sans le nom, porte la signature de Maurice Lamontagne qui fut d'abord président du Conseil privé (1963-1964) avant de devenir secrétaire d'État (1964-1965)⁵.

Le rôle du Secrétariat d'État en matière de culture et de communication continue de s'affirmer au moment où Judith LaMarsh succède à Maurice Lamontagne comme ministre en 1965. L'année 1968 accentue ce rôle avec la loi des Musées nationaux, la Politique nationale des sites historiques et la loi créant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui remplace l'ancien Bureau des gouverneurs. Cette loi confirme, par la même occasion, le rôle de CBC / Radio-Canada comme diffuseur national. À cela s'ajoute le mandat de la Commission du Centenaire créé en 1963 en vue de planifier la célébration du Centenaire de la Confédération qui relève également du Secrétariat d'État. Les fonds accordés par le gouvernement à la Commission permettaient un financement dans trois directions : le soutien à la construction d'infrastructures culturelles (centres culturels, salles de concert, etc.), l'aide à divers organismes en rapport avec la culture instituée (troupes de théâtres, sociétés d'opéra, ensembles musicaux, etc.) et enfin, le financement de spectacles à grand déploiement et diverses expositions (Train de la Confédération, événements en rapport avec l'Expo 67, etc.). « En somme, soulignent Jean-Guy Lacroix et Benoit Lévesque, les fêtes du Centenaire de la Confédération ont constitué la plus importante injection de capitaux et la plus importante mobilisation de ressources humaines que le Canada ait connu dans le domaine de la culture et des arts⁶ ». Et Bernard Ostry d'ajouter qu'on ne saurait surestimer l'efficacité de ces célébrations pour renforcer l'unité nationale : « The whole of the Centennial project, and especially Expo 67, had proved that the investment in culture could be more than justified by the national awarness and self-confidence it generated⁷ ».

5. Maurice Lamontagne (1917-1983) : économiste et homme politique. Professeur d'économie à l'Université Laval, il devient en 1954 sous-ministre adjoint au ministère du Nord canadien dont le titulaire était Jean Lesage. Professeur d'économie à l'Université d'Ottawa en 1957, il devient conseiller de Lester B. Pearson, de 1958 à 1963. Battu comme candidat libéral aux élections fédérales de 1958, puis de nouveau en 1962, il est finalement élu député d'Outremont en 1963 et réélu en 1965. Il devient président du Conseil privé de 1963 à 1964, puis Secrétaire d'État, de 1964 à 1965. Il est nommé sénateur en 1967.

6. JEAN-GUY LACROIX et BENOIT LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 415.

7. BERNARD OSTRY, *The cultural Connection*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978, p. 160.

Gérard Pelletier succède à son tour à Judith LaMarsh comme secrétaire d'État. Sous son règne, de 1968 à 1975, s'amorce une nouvelle étape dans l'élaboration d'une politique culturelle canadienne; cette politique s'avère plus systématique et centralisatrice que celle de ses prédécesseurs. Et c'est ici qu'entrent en conflit plus marqué les politiques fédérales avec celles mises de l'avant par le gouvernement du Québec dans le domaine de la culture et des communications, et ce, particulièrement au cours des années 1970, considérées comme l'âge d'or du Secrétariat d'État.

En 1969, alors que le débat linguistique fait rage au Québec autour du projet de loi 63 du gouvernement de Jean-Jacques Bertrand, le gouvernement fédéral procède, de son côté, à l'adoption de la loi sur les langues officielles. L'application de cette loi qui institue le bilinguisme dans les institutions fédérales relève du secrétariat d'État. Gérard Pelletier appuie d'autant plus cette loi qu'il avait toujours manifesté un grand intérêt pour les minorités francophones hors Québec⁸.

On retient donc que c'est au cours des années 1963-1969 que le secrétariat d'État devient le maître d'œuvre des politiques fédérales dans le domaine de la culture et des communications (Tableau 1). Ces politiques, même si elles n'ont pas encore toute la cohérence qu'elles auront au cours des années 1970, suffisent, de par les actions mises en œuvre, à générer des sources de conflit avec les politiques du ministère des Affaires culturelles.

TABLEAU I

Principales politiques culturelles fédérales, 1950-1969

Politiques culturelles générales

- 1963 : Le Secrétariat d'État se voit confier la responsabilité de la culture et des agences Culturelles
- 1963 : Création de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton). Rapport en 6 vols. : 1967-1970
- 1965 : Le Secrétariat d'État recommande une politique culturelle pour le Canada
- 1965 : La Commission du Centenaire dispose de fonds pour les infrastructures culturelles et les festivals d'art en vue de la célébration du centenaire de la Confédération canadienne, en 1967
- 1969 : Adoption de la loi des langues officielles
- 1969 : Comité du Cabinet sur la culture et l'information (formé par P-E Trudeau)

8. GÉRARD PELLETIER, *L'aventure du pouvoir 1968-1975*, Montréal, Stanké, 1992, p. 79-90.

<p>Arts</p> <p>1957 : Création du Conseil des arts du Canada 1963 : Rattachement du Conseil des arts du Canada au Secrétariat d'État 1969 : Ouverture du Centre national des arts à Ottawa (loi de 1966)</p>
<p>Musées et patrimoine</p> <p>1967 : Ouverture du Musée des sciences et de la technologie (Ottawa) 1968 : Loi des Musées nationaux du Canada qui crée une corporation pour gérer les quatre musées nationaux : la Galerie nationale, le Musée de l'Homme, le Musée de la nature et le Musée des sciences et de la technologie 1968 : Politique nationale des sites historiques</p>
<p>Cinéma</p> <p>1950 : Loi élargissant le mandat de l'Office national du film (créé en 1939) 1967 : Création de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), qui deviendra Téléfilm Canada en 1984</p>
<p>Radiodiffusion et télécommunications / Broadcasting</p> <p>1952 : Débuts de la télévision de CBC / Radio-Canada 1955 : Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision (Commission Fowler) 1958 : Loi de la radiodiffusion, découlant du rapport de la Commission Fowler (1957) et établissant des quotas pour les contenus canadiens 1966 : Livre blanc sur la radiodiffusion 1968 : Livre blanc sur les communications par satellite 1968 : Loi créant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Le mandat de CBC / Radio-Canada comme diffuseur national est confirmé</p>

Source : *Timeline of Canadian Federal Cultural Policy Milestones, 1849 to 2005*, Canadian Cultural Observatory / Observatoire culturel canadien, Sept. 2006, 18p. Culturescope.ca

Les divergences de vues entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral en matière de politiques culturelles ne datent pas d'hier. Déjà en 1929, une loi du gouvernement Taschereau sur la radiodiffusion dans la province (S.Q. ch. 31) avait été jugée inconstitutionnelle par les tribunaux qui accordaient ainsi la pleine juridiction du gouvernement fédéral dans le domaine des communications. Au cours des années 1950, le premier ministre Maurice Duplessis s'opposait, pour sa part, aux recommandations de la Commission Massey-Lévesque sur les arts,

les lettres et les sciences qui ouvraient la porte à l'aide fédérale aux universités. Pour Duplessis, on ne pouvait séparer « éducation » et « culture » et ces domaines étaient de compétence provinciale exclusive⁹. Plus récemment, le Livre blanc de Pierre Laporte, alors ministre des Affaires culturelles, affirmait clairement la prépondérance du gouvernement du Québec comme maître d'œuvre en matière de politique culturelle, tant à l'intérieur de ses frontières que pour l'aide aux minorités francophones au Canada. Dans l'esprit de cet énoncé de politique qui ne fut jamais rendu public par son successeur, Jean-Noël Tremblay, le rôle du gouvernement fédéral « ne pourra être que marginal¹⁰ ».

Dans les faits, le rôle du gouvernement fédéral sera loin d'être marginal dans le domaine de la culture et des communications. Pour le seul Conseil des arts du Canada, les revenus atteignent 21,1 M\$ en 1967-68, alors que le budget total du ministère des Affaires culturelles du Québec ne dépasse pas 12 M\$, incluant une somme de 3 M\$ consacrée à l'aide aux artistes et aux organismes culturels.

Alors qu'il devient ministre des Affaires culturelles en juin 1966, Jean-Noël Tremblay dont le rôle sera analysé dans les pages qui suivent doit donc composer avec une présence de plus en plus manifeste du Secrétariat d'État fédéral dans le domaine culturel. Peu de temps après son entrée en fonction, le bouillant ministre unioniste affiche ses couleurs nationalistes en intimant Ottawa de s'abstenir désormais d'intervenir dans les affaires culturelles du Québec. Selon lui, le domaine de l'éducation et celui de la culture sont liés et l'État du Québec, de par ses prérogatives constitutionnelles, demeure le gardien du bien commun que constituent la langue française et la culture canadienne-française. Il demande, en conséquence, que les fonds octroyés par Ottawa en culture soient transférés à son ministère. Cette déclaration se fait au moment où le gouvernement fédéral manifeste son intention d'intervenir dans le domaine culturel en vue de l'Expo 67, l'idée sous-jacente étant de promouvoir une « culture canadienne » unique¹¹.

Les frictions entre Québec et Ottawa réapparaissent lorsque des subventions sont accordées à certains organismes culturels. En 1967, le Centre culturel du Vieux-Montréal – à titre d'exemple – obtient une subvention de 100 000 \$ du gouvernement fédéral pour réaménager l'ancien immeuble de la Bourse. Devant les protestations d'ingérence de la part de Québec, le directeur du centre, Jacques Languirand, fait savoir que son organisme avait demandé une subvention au

9. FERNAND HARVEY, « Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959 », *Les Cahiers des Dix*, n° 68 (2014), p. 232-233.

10. FERNAND HARVEY « Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte (1964-1966) », *Les Cahiers des Dix*, n° 69 (2015), p. 79-80.

11. *Le Devoir*, 29 août 1966, p. 1-2.

ministère des Affaires culturelles, mais qu'il n'avait pas reçu de réponse¹². Pierre-Elliott Trudeau, alors ministre de la Justice dans le cabinet Pearson, justifie la décision du fédéral en faisant valoir qu'il n'y a aucune doctrine constitutionnelle qui affirme que la culture est du domaine exclusif des provinces. Il rappelle, par la même occasion, que le fédéral a obtenu juridiction dans les communications en 1930 et que cela a permis la création de Radio-Canada et de l'Office national du film, deux organismes dont ont bénéficié les minorités francophones au Canada. Le domaine de l'esprit, ajoute-t-il, n'est fermé à personne, ni même au gouvernement fédéral¹³. L'intérêt de Trudeau pour la culture n'était pas nouveau. Dans son ouvrage sur *Fédéralisme et société canadienne-française*, il considère que la culture est un levier de développement tout aussi important que l'économie et le social¹⁴. Devenu premier ministre, il met cette théorie en pratique en créant un comité du Cabinet sur la culture et l'information en 1969.

Toujours dans les dossiers conflictuels entre Québec et Ottawa, il faut mentionner le cas d'une subvention fédérale obtenue par la Fédération des centres culturels en avril 1969, après qu'une demande d'aide de 246,000 \$ lui fut refusée par le ministère des Affaires culturelles. Ce litige fait l'objet d'une rencontre à Québec entre Jean-Noël Tremblay et Gérard Pelletier pour tenter de trouver un terrain d'entente à l'avenir. Les deux ministres conviennent finalement de créer un comité de coordination des politiques fédérale et provinciale en matière de diffusion de la culture¹⁵. Rien n'indique, cependant, que ce comité bilatéral ait vraiment fonctionné par la suite.

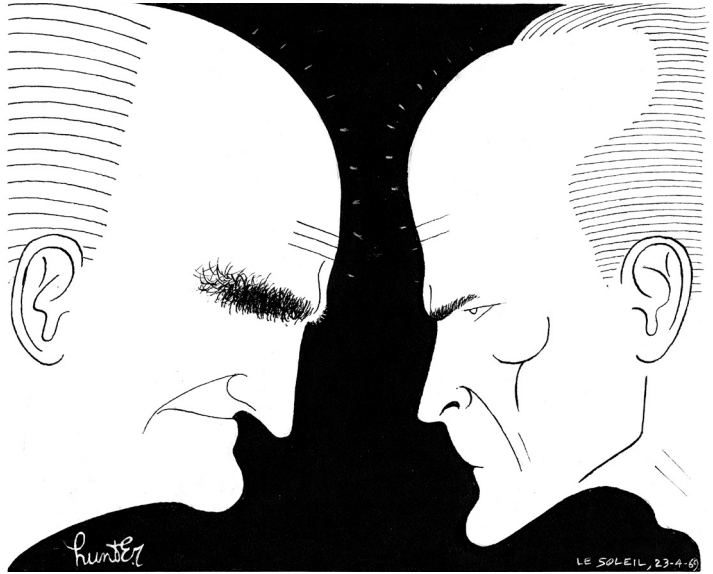
Commentant ces conflits de juridiction dans le domaine culturel, Claude Ryan, éditorialiste au journal *Le Devoir*, considère que le Québec doit avoir « la responsabilité première du progrès de la culture sur son territoire », sans pour autant exclure le gouvernement fédéral ; ce dernier se doit de développer des institutions tels que des musées nationaux, une bibliothèque nationale et des galeries d'art pour témoigner face au monde du degré de civilisation du Canada dans son ensemble. Il met en garde Trudeau qui semble vouloir s'engager dans une surenchère avec les provinces et les municipalités, car une telle position risque d'alimenter la rivalité entre certains organismes qui bénéficieraient ainsi d'une double source de financement alors que d'autres seraient privés de toute aide gouvernementale. En d'autres mots, Ryan souhaite que les deux gouvernements coordonnent mieux leurs politiques d'aide. Mais la voie proposée était-elle praticable dans le climat politique et nationaliste survolté de la fin des années 1960 ?

12. Bloc-note de CLAUDE RYAN, *Le Devoir*, 15 juillet 1967, p. 4.

13. *Le Devoir*, 13 juillet 1967, p. 1-2.

14. PIERRE-ELLIOT TRUDEAU, *Fédéralisme et société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1967.

15. *Le Devoir*, 21 avril 1969, p. 1-2.



Affrontement entre Gérard Pelletier, secrétaire d'État du Canada et Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles du Québec. Caricature de Raoul Hunter, *Le Soleil*, 23 avril 1969. BANQ: P716,S1,P69-04-23

Les prises de position radicales du ministre Jean-Noël Tremblay à l'égard de ce qu'il considère des intrusions du gouvernement fédéral dans le champ de la culture québécoise indiquent une incompatibilité de principe entre Québec et Ottawa en matière de politiques culturelles. Depuis l'époque de la Commission Massey-Lévesque et encore davantage à partir de 1963, les politiques culturelles du gouvernement fédéral s'inscrivent dans un processus de construction d'une identité nationale canadienne (*nation building*) et un effort de distinction et d'affirmation par rapport à la culture américaine; un objectif partagé par les élites intellectuelles et culturelles du Canada anglais. Avec la menace d'éclatement du pays provoquée par la montée du nationalisme québécois, un objectif d'unité nationale vient s'y ajouter sous les libéraux de Lester B. Pearson et de Pierre-Elliott Trudeau.

Au Québec, le gouvernement provincial et surtout ses ministres des Affaires culturelles successifs – Georges-Émile Lapalme, Pierre Laporte et Jean-Noël Tremblay – maintiennent et renforcent la position traditionnelle du Québec, à savoir que le domaine des politiques culturelles relève de la compétence prépondérante, voire exclusive de l'État québécois, le seul qui soit contrôlé par les Canadiens français en Amérique du Nord. Dans ce bras de fer entre les deux gouvernements qui s'amplifiera au tournant des années 1970, la question des minorités francophones hors Québec devient un enjeu politique. Dans la foulée du Rapport de la commission

Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967-1970), Ottawa justifie ses interventions dans le domaine de la culture et de la langue par la nécessité de prendre en charge la protection des minorités françaises à l'échelle du pays, jusque-là abandonnées à l'insensibilité des gouvernements provinciaux. De son côté, le Québec – tant au niveau de l'État que de la société civile – s'est toujours perçu, depuis l'époque de Lionel Groulx et même avant, comme le château-fort du fait français en Amérique du Nord, alors que les minorités françaises en constituaient les avant-postes. Le ministère des Affaires culturelles maintient cette politique de présence active auprès des minorités au Canada et aux États-Unis avec son Service du Canada d'Outre-frontières créé en 1961.

Positions de principes certes irréconciliables entre Québec et Ottawa ; mais la cohabitation entre les deux politiques deviendra inévitable au cours des années, d'autant plus que les ressources financières investies par le gouvernement fédéral dans le domaine de la culture et des communications sont de beaucoup supérieures à celles que le Québec dispose via son ministère des Affaires culturelles.

Un débat intellectuel sur l'avenir de la culture québécoise entre *Liberté, Cité libre et Maintenant*

Le débat sur la culture québécoise en cette seconde moitié des années 1960 n'est pas le seul fait des hommes politiques et de l'administration publique, tant s'en faut. Il est plus profondément ancré dans les préoccupations et les inquiétudes des intellectuels, des écrivains et des artistes.

Au printemps de 1967, l'écrivain Jacques Godbout lance un débat sur l'avenir de la culture québécoise et la nécessité, pour le Québec, de se doter d'un véritable ministère de la Culture. Son texte fait partie d'un dossier sur la culture publié par la revue *Liberté*.

Godbout se lance dans l'exercice périlleux d'entrevoir l'avenir de la culture québécoise à la lumière des tendances historiques et contemporaines qu'il observe. Il distingue au départ la culture populaire de la culture qu'il appelle « secondaire » et qui correspond, dans les faits, à la culture dite « d'élite » : pendant des millénaires, la culture populaire correspondait aux « habitudes de vie d'un peuple », alors que la culture de la classe dominante a produit la culture classique issue du Moyen-Âge et de la Renaissance. De nos jours, écrit Godbout, « la culture populaire a pris la place prépondérante qu'occupait hier encore la culture de la cour¹⁶ ». Ce renversement des valeurs est relié au développement de la technologie. On a pu l'observer dans

16. JACQUES GODBOUT, « Pour un ministère de la culture », *Liberté*, 9, 2, mars-avril 1967, p. 6.

la transformation de tous les arts d'expression classique tels la peinture, les beaux-arts, l'opéra, la musique, la danse le théâtre et la littérature que Godbout analyse à tour de rôle pour conclure que la technologie qui a donné naissance à la culture de masse a fait de nous « des mutants ». Selon lui, il existe aujourd'hui « un marché de la culture populaire et une économie de la culture ex-humaniste¹⁷ ».

Comment dès lors, envisager l'avenir? Quelles seront les interdépendances et les interactions entre ces deux cultures, de même qu'entre les créateurs et les consommateurs? La domination de la culture de masse aura-t-elle comme conséquence le déclin des cultures nationales? Telles sont les questions que formule Godbout dans la seconde partie de son article. La culture populaire de masse, considérée comme un bien de consommation, possède une dimension économique évidente et bénéficie, de ce fait, du support financier du capitalisme marchand qui y trouve son profit. Mais qu'en est-il de la « culture non-populaire »? Risque-t-elle de s'atrophier faute de support substantiel de la part de l'État? Godbout se montre pessimiste quant à l'avenir de cette « culture secondaire », particulièrement au Québec.

Considérant plus spécifiquement le cas du Québec, Godbout y voit, malgré une culture matérielle commune avec celle des autres sociétés développées, une seule originalité: celle de la langue. « La langue, écrit-il, devient alors son unique outil de culture et le moteur d'une action politique, la justification de son originalité. Tout ce qui me distingue de mon voisin américain ou canadien, c'est que je parle français¹⁸ ».

Fort de ce constat, Jacques Godbout s'aventure dans l'exercice des politiques culturelles en affirmant que « la culture au second degré cependant ne peut plus vivre sans être *nationalisée* » et cette responsabilité incombe au gouvernement du Québec. Alors que le budget annuel du ministère de l'Éducation est de un milliard de dollars, il faudrait au moins cent millions de dollars au ministère de la Culture, selon lui. Une telle implication de l'État doit cependant se limiter à des fonctions de support et de diffusion d'une culture produite en toute liberté par les créateurs et gérée de façon autonome par les organismes culturels.

Dans l'esprit de Godbout, la querelle entre Québec et Ottawa au sujet des responsabilités culturelles est « profondément stérile ». Il considère que les deux niveaux de gouvernement ont des responsabilités différentes et complémentaires. Le Québec exerce des responsabilités verticales qui plongent en profondeur dans le milieu québécois francophone; il doit, en conséquence, se donner « les instruments de diffusion nécessaires: radio, télévision, librairies, quotas ou salles de cinéma, maison de la culture, etc. ». De son côté, le gouvernement fédéral contrôle des organismes

17. *Ibid.*, p. 14-15.

18. *Ibid.*, p. 20.

de diffusion horizontale – Radio-Canada, Office national du Film, Conseil des Arts, Imprimerie de la Reine – qu’il doit « utiliser dans une perspective des deux cultures égales, ce qui est loin d’être le cas aujourd’hui¹⁹ ».

En somme, Godbout est bien conscient des menaces que pose la culture populaire de masse sur la capacité des artistes et des écrivains québécois à créer une culture originale en cette terre d’Amérique. Mais en cette année de l’Expo 67, marquée par l’ouverture au monde et la mise en scène de nouvelles technologies audiovisuelles, l’auteur de *Salut Galarneau* n’arrive pas à dissiper son inquiétude et son pessimisme face à l’avenir. S’il affirme que les gouvernements doivent « surtout diffuser et provoquer la création d’œuvres vivantes en rapport avec la civilisation nouvelle et la culture des moins de 25 ans qui forment en 1967 la majorité des citoyens du Québec », il ne voit encore rien venir. « Il n’y a pas encore, il n’y a pas à l’horizon de culture québécoise et française », conclut-il²⁰. Tout se passe comme si Godbout n’avait pas pu appréhender tout le potentiel de la culture populaire issue de la société québécoise comme source d’inspiration à la création d’une nouvelle expression culturelle.

Une réplique à l’article de Godbout paraît la même année dans *Les Cahiers de Cité libre* sous la plume de Youri Kempf. « Ça y est ! écrit-il d’entrée, nos intellectuels de choc ont sonné la charge ». Son article adopte un ton sarcastique pour qualifier de « Manicouagan culturelle » la proposition de Godbout qui prône l’octroi d’un budget annuel de 100 millions de dollars pour le ministère des Affaires culturelles d’ici 1980. « On va planifier tout ça », ironise-t-il²¹. Le diagnostic culturel de Kempf, plus impressionniste qu’analytique, s’attarde essentiellement sur le milieu du livre au Québec qu’il juge dans un état anarchique. Selon lui, les libraires ne jouent pas leur rôle pour promouvoir les ouvrages publiés par les écrivains québécois. Il décroche également plusieurs flèches en direction de la presse écrite, de la radio et de la télévision « qui ignorent systématiquement une bonne partie de la production québécoise », lui préférant la littérature française²². Il conclut sa charge en souhaitant qu’on commence par administrer notre culture « avec les moyens dont nous disposons déjà et dont beaucoup font si piètre usage. Mutant ou pas, c’est en ce moment que se joue le destin de notre culture²³ ».

19. *Ibid.*, p. 22-23.

20. *Ibid.*, p. 23-24.

21. YOURI KEMPF, « Les pieds dans le plat... culturelle », *Les Cahiers de Cité libre*, n° 5 (juin 1967), p. 77.

22. *Ibid.*, p. 80. Kempf met au banc des accusés les chroniqueurs qui contrôlent l’information culturelle : Jean Basile, directeur des pages littéraires du *Devoir*, Alain Pontaut, directeur des pages littéraires de *La Presse*, Jean-Guy Pilon, directeur de la revue *Liberté* et superviseur des émissions culturelles à Radio-Canada, Gilles Marcotte, animateur de l’émission *Des livres et des hommes* à la radio de Radio-Canada.

23. *Ibid.*, p. 83.

Prenant à leur tour part au débat sur l'avenir de la culture québécoise, deux collaborateurs de la revue *Maintenant* ajoutent la dimension des nouvelles technologies au débat. André Charbonneau et Pierre Saucier établissent un lien nécessaire entre l'éducation, la culture et l'économie. Ils s'en prennent « au budget exorbitant de quelque 18 millions » que le gouvernement du Québec consacre « à tout l'arsenal culturel traditionnel et petit bourgeois » en rapport avec le théâtre, l'édition de luxe, l'opéra, les bourses pour les conservatoires et les prix littéraires, alors qu'il néglige un champ qui lui revient de droit : les rapports entre l'éducation et la culture. Quant au gouvernement fédéral, il privilégie, selon eux, « l'outil au détriment de sa fin, le message » et « tente de justifier son intrusion dans un champ qui ne lui appartient pas²⁴ ».

Privilégiant la culture qui s'inscrit à l'âge des communications de masse plutôt que la « culture folklorique et traditionnelle d'hier », les deux auteurs constatent l'énorme retard pris par le Québec dans sa capacité de développer le secteur d'avenir que constitue l'audiovisuel :

Si déjà les moyens audio-visuels actuels entament notre culture, parce que nous ne sommes que des consommateurs, que dire des moyens audio-visuels révolutionnaires qu'on s'apprête à mettre en place, à notre insu. L'Expo 67 nous donne déjà un avant-goût éloquent de la puissance des techniques nouvelles qui dans moins de vingt ans auront envahi toute notre existence et tous les recoins de notre territoire²⁵.

Charbonneau et Saucier craignent par-dessus tout que le contenu culturel véhiculé par l'industrie de l'audio-visuel en provenance des États-Unis envahisse le système scolaire québécois qui n'a pas eu la capacité d'innover dans ce domaine jusqu'ici. Or, constatent-ils, l'entrée des « machines à enseigner » sur notre territoire est inévitable [...] « parce qu'elles répondent parfaitement à la culture nouvelle. Pour en avoir une illustration vivante, il suffit de se rendre au pavillon du Canada et de voir ce que la combinaison de l'ordinateur, de l'écran téléviseur et du tableau de contrôle de l'étudiant permet au niveau pédagogique ». Du coup, la fonction de professeur s'en trouve radicalement modifiée, selon eux. À une époque où la technologie de l'audio-visuel et de l'ordinateur demeure encore lourde et centralisée, Charbonneau et Saucier anticipent déjà les développements futurs, même si l'ordinateur personnel et les nouvelles technologies liées à l'Internet demeurent du domaine de l'impensé. Quoi qu'il en soit les deux auteurs réclament du gouvernement qu'il élabore une véritable politique de l'audiovisuel au Québec. Ils reconnaissent, par ailleurs, que le gouvernement a fait un pas dans

24. ANDRÉ CHARBONNEAU et PIERRE SAUCIER, « La bataille culturelle », *Maintenant*, n° 68-69, (sept. 1967), p. 276.

25. *Ibid*, p. 276.

la bonne direction avec son projet pilote de télévision scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean²⁶.

Ce débat autour de l'avenir de la culture québécoise, tout autant que les conflits de juridiction entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec concernant la maîtrise d'œuvre des politiques culturelles ne sont pas sans pertinence pour mieux comprendre le contexte dans lequel évoluent le ministère des Affaires culturelles et son titulaire au cours de la seconde moitié des années 1960.

Le ministre Jean-Noël Tremblay: un nationaliste johnsonnien

Lorsqu'il est nommé ministre des Affaires culturelles, le 16 juin 1966, Jean-Noël Tremblay est loin d'être un néophyte dans le milieu politique. Il est élu député conservateur de Roberval à la Chambre des Communes en 1958, mais il perd son siège au profit d'un député créditiste du parti de Réal Caouette, en 1962. Avant de faire le saut sur la scène provinciale comme député unioniste de Chicoutimi aux élections générales de juin 1966, on le retrouve conseiller spécial de Daniel Johnson, alors chef de l'opposition.

Né à Saint-André du Lac Saint-Jean en 1927, Jean-Noël Tremblay poursuit des études au Séminaire du Sacré-Cœur, à Saint-Victor de Beauce, et à l'Université Laval. De 1952 à 1966, il enseigne les langues et la littérature française à l'Externat classique Saint-Jean Eudes à Québec, au Séminaire de Québec, au Séminaire Saint-François à Cap-Rouge ainsi qu'à l'École de pédagogie et d'orientation de l'Université Laval. Sa profession d'enseignant ne l'empêche pas de s'intéresser parallèlement à l'action politique comme en témoigne son implication au sein du parti Conservateur fédéral et à l'Union nationale sur la scène provinciale. Il collabore également à *La Revue dominicaine*, à la revue *Culture*, à *L'Action nationale* et au journal *Notre Temps*, l'organe officiel de l'Union nationale, alors sous la direction de Paul Gros d'Aillon²⁷.

Les convictions nationalistes de Jean-Noël Tremblay s'affirment très tôt dans sa carrière politique. En 1961, il déclenche une vive polémique lors du congrès de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec en se demandant brutalement s'il faudra subir encore longtemps la Confédération. Le scandale est d'autant plus grand qu'il

26. *Ibid.*, p. 277. Il s'agit de TÉVEC, un projet-pilote de scolarisation des adultes au Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1967 à 1969. Quelque 35 000 personnes se sont inscrites au programme et 5 000 ont obtenu leur diplôme de 9^e année. Source : *Cité éducative*, 1992. La revue de l'AGEEFEP de l'Université de Montréal.

27. Biographie de Jean-Noël Tremblay : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/tremblay-jean-noel-5605/biographie.html>

siège aux Communes à Ottawa comme membre du parti Conservateur de John Diefenbaker. Après sa défaite aux élections fédérales de 1962, il poursuit sa croisade nationaliste au sein de l'Union nationale et devient l'un des conseillers influents du chef de l'opposition, Daniel Johnson²⁸. Conscient du fait qu'il faut dépasser le nationalisme défensif de Maurice Duplessis pour rallier la nouvelle génération qui s'intéresse à la politique, Jean-Noël Tremblay fait partie de l'aile nationaliste de l'Union nationale qui, avec les Antonio Flamand, Armand Maltais, Marcel Masse et Paul Gros d'Aillon, tente d'infléchir la stratégie du parti en fonction d'un nationalisme affirmé pour la distinguer de celle, plus fédéraliste, du parti Libéral de Jean Lesage. Dans son livre *Égalité ou indépendance* (1965), Daniel Johnson finit par se rallier, non sans ambiguïté, à la position de l'aile nationaliste de son parti bien qu'il lui faille temporiser pour tenir compte de l'aile fédéraliste soutenue par Jean-Jacques Bertrand, Paul Dozois et Maurice Bellemarre. Tout indique que Johnson cherchait d'abord à négocier de bonne foi avec le Canada anglais sur la base de l'égalité des deux peuples fondateurs; l'option indépendantiste n'était brandie qu'à titre de repoussoir²⁹. Pendant ce temps, Jean-Noël Tremblay prêtait sa plume incendiaire à l'hebdomadaire *Le Temps*, non sans causer des maux de tête à la direction du journal. Comme le souligne le journaliste Pierre Godin, « le guindé professeur n'écrit pas ses textes à l'encre, mais au vitriol³⁰ ».

Le choix de Jean-Noël Tremblay comme ministre des Affaires culturelles s'imposait, compte tenu de sa vaste culture d'inspiration classique. Peu de ses collègues de l'Union nationale pouvaient rivaliser avec lui à cet égard. Sans compter que parmi les ministrables, l'on ne se bousculait pas aux portes, semble-t-il, pour obtenir ce ministère que d'aucuns jugeaient peu prestigieux³¹.

Au cours de son mandat de quatre ans à titre de ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, comme on le verra plus loin, s'emploie à développer les différents services de son ministère avant d'établir son bilan politique. Il sera, en outre, accaparé par l'épineux dossier linguistique qui agite le Québec au cours de cette période. Dans les débats enflammés auxquels il prend part, il s'affiche d'emblée comme un partisan du français prioritaire et renonce au bilinguisme officiel. Cette place prioritaire du

28. Deux entrevues avec Jean-Noël Tremblay, coll. « Mémoires de députés », Assemblée nationale du Québec, 18 novembre 2007 (vidéo 30 m.) et 25 novembre 2007 (vidéo 30 m.). Dans ces entrevues, il évoque son admiration pour Maurice Duplessis qu'il a connu dans les années 1950. Il rappelle aussi son amitié et son attachement pour Daniel Johnson : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles/memoires-deputes/AudioVideo-4975.html>

29. PIERRE GODIN, *Daniel Johnson, t. I, 1946-1964: la passion du pouvoir*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1980, p. 296, 374-379.

30. *Ibid.*, p. 382.

31. *Ibid.*, p. 138.

français doit, selon lui, s'exprimer dans l'affichage et dans la langue de travail et tenir compte de l'Intégration des immigrants. Son combat pour le français s'affirme aussi du côté de la qualité de la langue dans le but de la soustraire au *joual*³².



«Écoute, Jean-Noël, faut pas tout croire ce que j'ai dit à l'Expo!»

Caricature de Raoul Hunter,

Le Soleil, 29 avril 1967.

BAnQ:P716,S1,P67-04-29

JOHNSON: ÉCOUTE, JEAN-NOËL, FAUT PAS TOUT CROIRE CE QUE J'AI DIT À L'EXPO.¹⁶

La suite des événements après le décès de Daniel Johnson s'annonce plus ardue pour lui puisque le nouveau premier ministre Jean-Jacques Bertrand est plutôt partisan du bilinguisme et du libre choix des parents dans le domaine scolaire, comme on l'a déjà souligné. Malgré les pressions populaires, il forcera l'adoption de la loi 63. C'est alors que l'aile nationaliste de son parti fait face à un choix déchirant: se rallier ou démissionner. À contrecœur, Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation, présente le projet de loi à l'Assemblée nationale, lequel est appuyé par tous les membres du cabinet, incluant Jean-Noël Tremblay... Deux députés identifiés à l'aile nationaliste de l'Union nationale, Jérôme Proulx et Antonio Flamand, choisissent, de leur côté, de démissionner³³. La carrière politique de Jean-Noël Tremblay se poursuit donc jusqu'aux élections générales de 1973, alors qu'il est défait dans Chicoutimi par Marc-André Bédard du Parti québécois³⁴.

32. *Le Devoir*, 13 mars 1967, p.17; 7 septembre 1967, p. 21; 12 septembre 1967; 28 janvier 1967, p. 21.

33. MARIO CARDINAL, VINCENT LEMIEUX, FLORIAN SAUVAGEAU, *Si l'Union nationale m'était contée*, Montréal, Boréal Express, 1978, 348p.

34. Après avoir quitté la politique active, Jean-Noël Tremblay poursuit une carrière de conseiller contractuel au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec en 1977, puis comme conseiller dans diverses instances du gouvernement fédéral, de 1977 à 1989.

L'héritage de Pierre Laporte et la restructuration du ministère des Affaires culturelles sous Jean-Noël Tremblay

Le court passage de Pierre Laporte comme titulaire du ministère des Affaires culturelles sous le gouvernement Lesage, soit de septembre 1964 à juin 1966, est loin d'avoir été un simple intermède à la suite de la démission fracassante de son prédécesseur, Georges-Émile Lapalme. En un peu moins de deux ans, Laporte a su imposer sa crédibilité au sein du conseil des ministres et son autorité vis-à-vis du Conseil du trésor, responsable du blocage des fonds alloués à son ministère. Le maigre budget des Affaires culturelles augmente de 40 %, passant de 5,2 M\$ en 1964-1965 à 7,8 M\$ en 1965-1966. De plus, Laporte complète la structuration des directions générales de son ministère, laissée en plan à la suite de la démission de Lapalme. Mais bien davantage encore, il est le premier au Québec à vouloir définir une politique culturelle générale pour son ministère en mettant en chantier le premier Livre blanc sur la culture. Élaboré par un groupe d'universitaires et des fonctionnaires du MAC, ce document jette les bases d'une définition polyvalente de la culture; il constitue à la fois un diagnostic de la situation qui prévaut dans le domaine culturel et un plan d'action ambitieux pour l'action gouvernementale.

Le Livre blanc de Pierre Laporte, on l'a souvent rappelé, n'a jamais été rendu public. Son successeur, Jean-Noël Tremblay, en a même nié l'existence, prétextant qu'il n'avait jamais été déposé officiellement au conseil des ministres à la fin du mandat du gouvernement libéral de Jean Lesage. Confronté aux questions persistantes de Laporte à ce sujet en Chambre, Tremblay considérait le « Livre blanc » et ses différentes versions comme un simple document de travail pour ses fonctionnaires³⁵. À titre de membre du nouveau gouvernement unioniste de Daniel Johnson, il voulait sans doute imprimer sa propre marque à son ministère. Partisanerie politique? Conflit de personnalités? Récupération en douce de plusieurs éléments du Livre blanc? On verra plus loin dans quelle mesure on peut évoquer une ligne de continuité dans l'action culturelle de l'État québécois au cours des années 1966-1970, en accord ou non avec l'action des hommes politiques.

Les structures du ministère des Affaires culturelles héritées des Libéraux, incluant ses directions générales des Arts et lettres, de la Diffusion de la culture et de l'Enseignement artistique demeurent les mêmes sous le gouvernement de l'Union nationale jusqu'en juin 1967. Un important réaménagement est mis en œuvre par la suite. La direction générale des Arts et lettres est amputée du Service de la Musique et de celui du Théâtre qui deviennent deux nouvelles directions

35. FERNAND HARVEY, « Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte, 1964-1966 », *Les Cahiers des Dix*, 69 (2015), p. 49-103.

générales distinctes. Par ailleurs, la Direction générale de la diffusion de la culture est redéfinie et perd à peu près tous ses services. Les musées d'État sont rattachés aux Arts et lettres, alors que le domaine des bibliothèques constitue un regroupement à part, sans direction générale. La Direction générale de la diffusion de la culture se voit attribuer essentiellement deux secteurs : celui de la déconcentration et celui des centres culturels. Quant à la fonction d'enseignement artistique, jusque-là regroupée sous une même direction générale, elle est répartie désormais dans la direction de la Musique et celle du Théâtre. Enfin, tout ce qui concerne la coopération culturelle à l'extérieur du Québec – soit les ententes culturelles avec la France et celles avec les autres provinces canadiennes, de même que l'aide aux minorités francophones du Canada et des États-Unis – est regroupé sous le chapeau des « Relations culturelles ».

Outre l'Office de la langue française qui continue d'être rattaché au MAC, deux organismes viennent s'y ajouter : l'Office du film du Québec (transféré du Secrétariat de la province) et le nouvel Institut national de la civilisation. De son côté, le MAC perd la Direction générale de l'Immigration et la Centrale d'Artisanat qui sont transférées au secrétariat de la Province.

Quant aux organismes consultatifs du Ministère, ils demeurent les mêmes soit le Conseil des arts du Québec, la Commission des bibliothèques publiques et la Commission des monuments historiques. Vient s'y intégrer le Bureau de surveillance du cinéma nouvellement créé en vertu du projet de loi 52 voté en juin 1967, lequel remplace l'ancien Bureau de la censure créé en 1913.

TABLEAU 2

Les structures du ministère des Affaires culturelles, juin 1967- mai 1970

Structure	Direction
Ministre	Jean-Noël Tremblay
Sous-ministre Sous-ministre adjoint Sous-ministre	Guy Frégault, 1961 – 8 mai 69 Raymond Morisset, 4 avril 68 - 7 mai 69 Raymond Morisset, 8 mai 69 – 28 mai 70
Services administratifs divers	
Relations culturelles - Coopération avec l'extérieur - Canada français d'outre-frontières - Délégation culturelle à Paris	Jean-Paul L'Allier Georges-Henri Dagneau Jean Vallerand

<p>Arts et lettres (direction générale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service des lettres et du livre - Musée du Québec - Musée d'art contemporain - Service des arts plastiques - Concours littéraires et scientifiques - Concours artistiques du Québec 	<p>Pierre de Grandpré, directeur général Clément Saint-Germain Jean Soucy Gilles Hénault Roland Boulanger Jury Jury</p>
<p>Musique (direction générale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de la musique - Conservatoire de Montréal - Conservatoire de Québec - Conservatoire de Trois-Rivières - Conservatoire de Val d'Or - Conservatoire de Chicoutimi - Conservatoire de Hull 	<p>Victor Bouchard, directeur général Clermont Pépin Raoul Jobin Czeslaw Kaczynski Edgar Davignon Georges Lindsay Fernand Gratton</p>
<p>Théâtre (direction générale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service du théâtre - Conservatoire d'art dramatique du Québec (Montréal et Québec) 	<p>Guy Beaulne, directeur général Yvon Dufour Jean Valcourt</p>
<p>Diffusion de la culture (direction générale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déconcentration - Centres culturels 	<p>André Giroux, directeur général Vallier Savoie Jean Laforest</p>
<p>Office de la langue française</p>	<p>Maurice Beaulieu</p>
<p>Office du film du Québec</p>	<p>André Guertin</p>
<p>Bibliothèques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque nationale du Québec - Bibliothèques publiques - Archives du Québec 	<p>Georges Cartier Gérard Martin (vacant?)</p>
<p>Service des monuments historiques</p>	<p>Paul-H. Roy</p>

Institut national de la civilisation (direction générale) - Conseiller technique - Service de l'archéologie	Pierre Lachapelle Jean-Claude Dupont Michel Gaumont
--	---

Source : QUÉBEC, *Rapport du ministère des Affaires culturelles, Exercice 1967/68*, p. 12-13.

La nouvelle structure du Ministère des Affaires culturelles reflète les priorités du ministre et est définie en fonction de deux secteurs en particulier : la musique et le théâtre. Une stratégie de déconcentration des activités culturelles vers les régions autres que Montréal et Québec complète ce secteur d'intervention. Les relations culturelles du ministère sont également une préoccupation importante. Toutefois, on peut se questionner sur la cohérence d'ensemble de cette restructuration, notamment à la direction générale des Arts et lettres ainsi que dans le domaine du patrimoine, de la muséologie, des bibliothèques publiques. À cet égard, une analyse sectorielle de l'action du MAC dans les pages qui suivent permettra d'y voir plus clair.

Ces changements organisationnels affectent peu les hauts dirigeants du ministère et des organismes associés, lesquels demeurent sensiblement les mêmes, malgré certaines réaffectations³⁶. Reste cependant un changement de taille, soit le remplacement du sous-ministre Guy Frégault. De toute évidence, le courant ne passe pas entre le nouveau ministre et son sous-ministre pour des raisons qui demeurent obscures. Pour un temps, Frégault demeure sous-ministre en titre, mais Jean-Noël Tremblay l'encadre par son chef de cabinet, Raymond Morisset qui devient alors sous-ministre adjoint, le 4 avril 1968, avant d'être promu au poste de sous-ministre en titre, le 8 mai 1969. Écarté et « tabletté » au ministère des Affaires intergouvernementales, Frégault en conservera un souvenir amer dans ses mémoires, malgré le fait qu'il soit rétabli dans son poste de sous-ministre avec le retour au pouvoir des Libéraux en 1970. Sa vision de la place de la culture dans la politique québécoise des années 1960 demeure empreinte d'un lourd pessimisme³⁷.

36. Pour une comparaison avec les structures et le personnel du MAC sous Pierre Laporte, voir : FERNAND HARVEY, *op. cit.*, Tableau 1, p. 59. Notons cependant un nouveau venu à la direction générale de la Musique : le pianiste et compositeur Victor Bouchard, de même que Jean-Paul L'Allier à la Coopération avec l'extérieur, Yvon Dufour au Service du théâtre, Vallier Savoie à la Déconcentration et Jean Laforest pour les Centres culturels.

37. GUY FRÉGULT, *Chronique des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976, p. 250-251. La pudeur de l'auteur nous empêche de connaître les véritables raisons de sa destitution comme sous-ministre.

Le ministère des Affaires culturelles répond aux critiques et inquiétudes des artistes et des intellectuels

Le débat amorcé par les revues *Liberté*, *Cité libre* et *Maintenant* sur l'avenir incertain de la culture québécoise et sur le rôle attendu de la part du ministère des Affaires culturelles a eu des échos au sein même du Ministère. *L'introduction* au rapport annuel 1968-1969 du MAC prend l'allure d'un éditorial, fait inhabituel pour une publication gouvernementale officielle. On y rappelle d'abord que le ministère a été créé « alors même que le Québec commençait à s'affirmer » et qu'il est, à sa manière, « témoin de l'accélération subite de l'Histoire, de ses élans comme de ses chutes, de ses aspirations et de ses contradictions ». Le MAC, comme la culture elle-même, souligne-t-on, doit s'adapter à une modernité sans cesse en évolution.

En référence implicite au débat en cours au sein du milieu intellectuel et artistique, et plus particulièrement à l'article de Jacques Godbout dans *Liberté*, le *Rapport annuel* du MAC y va de son propre diagnostic :

Le vrai problème est causé par l'affrontement des mouvements idéologiques actuels qui mettent en cause la préservation de l'héritage culturel du passé et l'intégration de l'apport de la culture contemporaine. Il existe également ce fait inéluctable de la coexistence chez nous de la culture nord-américaine et de la culture québécoise.

Le document poursuit son analyse en précisant que le MAC n'a pas cherché à imposer sa volonté, mais s'est employé « à refléter la situation, à canaliser les énergies et à mettre en relief les éléments qui contribuent à façonner notre histoire ».

Le même document réfute le point de vue pessimiste sur la culture québécoise véhiculée par certains acteurs dont la vision idéalisée d'un avenir souhaité qui ne tiendrait pas compte de la réalité du présent et de ses contraintes : « Notre culture n'est pas dans une impasse », d'affirmer les rédacteurs du *Rapport* qui comptent accompagner par des politiques de diffusion et de subventions, l'émergence d'une relève culturelle. En somme, l'action du MAC doit viser à « déceler chez les générations montantes le grain qui plus tard ajoutera ses fruits à l'ensemble de notre culture ».

Et pour clore le débat, le *Rapport* du MAC ne peut s'empêcher de critiquer les attentes de certains. Le Ministère, affirme-t-on, n'est pas là pour faire vivre les artistes, mais pour encourager les créateurs qui œuvrent à l'épanouissement du Québec. Certaines entreprises artistiques compteraient ainsi « trop facilement sur des subventions pour boucler un budget mal planifié au lieu de chercher à augmenter leurs sources de revenus et attirer un public plus nombreux ». D'où la nécessité d'établir des normes pour l'attribution des subventions afin « d'éviter les abus et de répondre aux besoins sans cesse croissants des jeunes artistes et des chercheurs québécois ».

Qui plus est, le MAC est forcé d'admettre finalement que « les besoins dépassent amplement en chiffres les crédits dont dispose le Gouvernement à cette fin³⁸ ».

Le pavillon du Québec à l'Expo 67 : le ministère des Affaires culturelles tenu à l'écart

Un autre exemple du conflit autour de la modernité de la culture québécoise qui implique le ministère des Affaires culturelles est relié à l'élaboration du contenu du pavillon du Québec à l'Expo 67. On a souvent affirmé que l'Exposition universelle de Montréal a été une plaque tournante pour l'ouverture au monde de la société québécoise, alors en pleine mutation au cours des années 1960. Il faudrait aussi rappeler l'importance accordée aux nouvelles technologies de l'époque comme élément d'affirmation de la modernité québécoise. Reste à savoir dans quelle mesure le ministère des Affaires culturelles a pu faire valoir son point de vue quant à la place de la culture dans l'image officielle du Québec qui a été offerte aux visiteurs du pavillon du Québec.

La décision du gouvernement Lesage d'ériger un pavillon du Québec sur le site d'Expo 67 remonte à février 1964. Son coût total atteindra 7M\$, dont environ la moitié est confiée au ministère des Travaux publics pour la construction elle-même, et l'autre moitié au ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exposition de la thématique choisie. Un premier comité interministériel d'orientation se réunit en mars et avril de la même année. Le ministère des Affaires culturelles y est représenté par son sous-ministre Guy Frégault et son directeur général des Arts et Lettres, Jean Oceau³⁹. Ce dernier est nommé commissaire du pavillon du Québec par le gouvernement en mai et quitte son poste au ministère. Dans un mémoire non daté, le ministère des Affaires culturelles tente, dès le départ, de s'imposer dans le projet en affirmant que « le ministère se réserve le privilège d'exposer sa conception de ce que devrait être le visage du Québec à l'exposition⁴⁰ ». La suite des événements indique plutôt qu'il perdra le contrôle du dossier.

38. QUÉBEC, *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles 1968-69*, p. 11-12.

39. Dans ce comité, le ministère de l'Industrie et du Commerce est représenté par son sous-ministre Jean Deschamps et le ministère des Ressources naturelles, par son sous-ministre Paul-Émile Auger.

40. BAnQ-Québec, ES 1960-01-027-102, cité dans PAULINE CURIEN, *L'identité nationale exposée. Représentation du Québec à l'Exposition universelle de Montréal 1967 (Expo 67)*, Thèse de Ph.D., Sciences politiques, Université Laval, 2003, chapitre 5 – « Le pavillon du Québec à Expo 67 », p. 190-191. L'essentiel des faits rapportés autour de l'Expo 67 est tiré du chapitre 5 de cette recherche. Certaines interprétations sont, par ailleurs, de nous. Voir aussi : PAULINE CURIEN, « Matérialisation et incarnation du grand récit du Québec moderne à l'Expo 67 », *Bulletin d'histoire politique*, vol.17, n° 1 (2008), p. 93-100.



Vues intérieures du pavillon du Québec à l'Expo 67. Une mise en scène d'objets ethnologiques
Fonds Armour Landry. BAnQ: P97,S1,P05439



Vues intérieures du pavillon du Québec à l'Expo 67. L'importance du design
Fonds Armour Landry. BAnQ: P97,S1,P05431

Au cours des années de préparation qui précèdent l'Expo 67, le commissaire Jean Oceau s'emploie d'abord à lancer un concours d'architecture en vue de la construction du pavillon du Québec. Un comité consultatif général est aussi mis sur pied, de même qu'un comité du film, un comité du restaurant et un comité des arts et lettres. Le projet de départ prévoit y loger, outre une exposition, le Musée d'art moderne, un théâtre expérimental et le Conservatoire de musique et d'art dramatique, incluant un théâtre pour le Conservatoire. Cet ambitieux projet est par la suite réduit au seul espace physique de l'exposition prévue, qui passe de quatre millions de pieds cubes à un million et demi⁴¹.

En plus de superviser les travaux de construction, Oceau est chargé de « définir l'image que le pavillon devait donner du Québec aux visiteurs de l'Expo 67 ». Tous les ministères sont alors sollicités pour présenter leur proposition d'exposition dans leur domaine. Ils répondent d'emblée, à l'exception du ministère des Affaires culturelles ; ce qui laisse déjà entrevoir une détérioration des rapports entre Jean Oceau et son ancien patron Guy Frégault. D'autant plus qu'Oceau est particulièrement intéressé par le mémoire étoffé du ministère de l'Industrie et du Commerce relatif aux thématiques.

Au cours de la période de consultation qui s'achève en octobre 1964, des acteurs provenant de divers secteurs économiques et sociaux ont l'occasion de faire valoir leur point de vue, à l'exception – bien étrangement et de façon plus ou moins claire – du milieu des arts et de la culture. Le programme d'exposition discuté au sein du comité consultatif prend forme et sa version finale est approuvée par le Conseil des ministres à la fin de l'année.

Le programme d'exposition est fondé sur cinq principes : 1- l'exposition du Québec ne sera pas un simple étalage de produits ou de maquettes sans animation, 2- il devra s'adresser autant aux Québécois qu'aux étrangers, 3- l'exposition devra insister sur l'aspect humain de la réalité québécoise, 4- l'exposition devra illustrer les contrastes entre les éléments traditionalistes et les éléments progressistes, 5- aucune section ne retracera l'histoire du Québec de façon explicite, mais le passé sera présenté sous forme de rappels historiques. Ce programme se déploie en fonction d'un circuit ininterrompu constitué de trois étapes : 1- le DÉFI que le milieu naturel lance à l'homme, 2- le COMBAT de l'homme avec ce milieu naturel, 3- l'ÉLAN d'un peuple vers l'avenir en tenant compte de ses aspirations⁴².

41. PAULINE CURIEN, *Op. cit.* p. 193.

42. *Ibid.* p. 197. Annexe au compte rendu de réunion du Comité consultatif, signé par P.-É. Auger, sous-ministre aux Richesses naturelles, 29 avril 1965. Au sujet de la place de l'ethnologie au pavillon du Québec, voir : JOCELYNE MATHIEU, « La Centrale d'artisanat du Québec à Montréal », *Les Cahiers des Dix*, n° 70 (2016), p. 192.

Le programme porte manifestement la marque personnelle de Jean Oceau dont la vision du Québec, en accord avec celle du ministère de l'Industrie et du Commerce, est résolument tournée vers l'avenir. Il rejette du même coup tout scénario qui projetterait une vision passéiste du Québec ; selon lui, «... il ne s'agissait pas de représenter l'histoire du Québec. L'héritage français était extraordinairement visible partout, mais la représentation ne visait pas ça. C'était le Québec tel qu'il était à ce moment-là⁴³».

Ainsi proposé, le programme d'exposition suscite une vive opposition au sein du ministère des Affaires culturelles. Frégault considère que le circuit en trois étapes «pourrait convenir à l'Ontario, au Manitoba, à l'Alaska, au Minnesota, etc., aussi bien qu'au Québec». Il refuse d'endosser la décision d'Oceau «puisque de toute manière, nous ne sommes invités qu'à la trouver bonne⁴⁴». Selon cette conception - qui répugnait sans doute à l'historien Frégault - il n'était pas question de développer un exposé à caractère diachronique pour expliquer l'évolution du Québec moderne, mais de procéder plutôt par une série d'oppositions entre la modernité et la tradition. Le passé y est présenté sous forme de «rappels historiques» et médiatisé par une série d'objets à caractère ethnologique : canot d'écorce, raquettes, filets de pêche, etc. Tout doit concourir à valoriser le présent. Outre l'absence de perspective historique, le projet d'exposition heurte le MAC du fait que, selon Roland Boulanger, directeur des Arts plastiques, le contenu évacue tout aspect artistique⁴⁵.

Qu'en est-il finalement de la place de la culture au moment de la réalisation du pavillon du Québec ? Oceau et son équipe maintiennent le cap des orientations premières autour d'une vision résolument axée sur le présent et l'avenir du Québec. Les éléments naturels liés au territoire et le développement industriel et urbain dominant, mais divers aspects de la culture y trouvent une certaine place. L'architecture moderne du pavillon et le recours au design pour présenter l'exposition constituent des éléments dominants, de même que le recours systématique à l'audiovisuel. On avait, à cet égard, requis les services des cinéastes québécois parmi les plus connus pour réaliser des courts métrages sur différents aspects du Québec naturel, industriel et urbain. Cependant, aucun documentaire sur la vie culturelle et artistique n'était présenté⁴⁶. La musique, grâce à une trame sonore commandée au compositeur Gilles Tremblay, allait illustrer cinq thèmes du pavillon : l'eau, l'industrie, le sous-sol, les

43. *Ibid.*, p. 196.

44. *Ibid.*, p. 198.

45. *Ibid.*, p. 203.

46. Les courts métrages diffusés au pavillon du Québec portaient sur les sujets suivants : la conquête de la nature, l'eau, la forêt, l'industrie, la ville et l'élan (les Néo-Québécois ; le Québec en l'an 2000. Voir : PAULINE CURIEN, *Op. cit.*, Annexe 14, p. 384-385.

rapports entre l'eau et l'industrie et l'élan vers l'avenir. Du côté de l'animation et des spectacles, on a finalement recours aux chansonniers, dont Renée Claude, Louise Forestier et Les Cabestans.

D'autres secteurs culturels auront moins de visibilité. Malgré une certaine marge de manœuvre obtenue par le MAC relative aux arts et aux lettres en janvier 1967, les artistes en arts plastiques protestent publiquement ; on avait prévu qu'ils occuperaient trois salles et un corridor à l'étage, alors qu'ils voient plutôt réduits à une portion congrue en raison de l'agrandissement des cuisines du restaurant du pavillon⁴⁷. La situation n'est guère meilleure pour les écrivains dont les livres exposés sont difficiles d'accès. Solange Chaput-Roland ironise en proposant l'octroi d'une médaille pour les visiteurs qui auraient trouvé « l'endroit où nos livres sont en vente⁴⁸ ».

En somme, le ministère des Affaires culturelles a été écarté de la planification et de la conception du pavillon du Québec à l'Expo 67. La dynamique culturelle, littéraire et artistique du Québec n'a pas été présentée ni interprétée dans son ensemble, même si certains artistes ont été mis à contribution pour illustrer les thématiques de l'exposition. Quant à l'absence de vision historique, elle s'inscrit dans le contexte d'un rejet du passé propre à la Révolution tranquille.

Les principales réalisations du MAC de 1966 à 1970

Dans le contexte, politique, social et culturel mouvementé de la seconde moitié des années 1960, il importe de s'interroger sur ce que seront les principales réalisations du ministère des Affaires culturelles et de vérifier comment le ministre Tremblay, tout autant que son ministère se positionneront à l'égard des attentes et des critiques dans les différents secteurs d'intervention de l'État québécois.

Les relations extérieures du ministère des Affaires culturelles : la France, l'Europe et les communautés francophones hors Québec

Le ministère des Affaires culturelles élabore progressivement ses relations avec l'extérieur dans la foulée du rapprochement politique entre la France et le Québec. Les responsabilités en ce domaine vont alors se multiplier au sein de l'appareil gouvernemental québécois. Rappelons que la première entente culturelle franco-québécoise date du 27 juin 1965 et qu'elle est signée par Pierre Laporte pour la partie québécoise. Cette entente qui implique également le ministère de

47. « Peu de place pour les arts au pavillon du Québec », *Le Devoir*, 17 juin 1967, p. 13.

48. SOLANGE CHAPUT-ROLAND, « L'absence des écrivains au pavillon du Québec à l'Expo 67 », *Le Devoir*, 18 mai 1967, p. 5.

l'Éducation comprend trois points principaux : la promotion et la diffusion de la langue française, le développement d'échanges culturels et artistiques et la création d'une commission permanente franco-québécoise qui veillera à son application. Deux ans plus tard, la loi du 14 avril 1967 donne naissance au ministère des Affaires intergouvernementales en s'appuyant sur la doctrine Gérin-Lajoie qui justifie, en droit, le prolongement des compétences constitutionnelles du Québec au niveau international. Le nouveau ministère crée aussitôt le poste de Commissaire général à la coopération. La création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, le 9 février 1968, vient ajouter un nouvel acteur institutionnel aux relations France-Québec. Le ministère des Affaires culturelles, l'un des cosignataires du protocole créant l'Office, y est représenté par son directeur du Service de la coopération avec l'extérieur, Jean-Paul L'Allier⁴⁹.

Au niveau international, le ministère des Affaires culturelles cherche à établir des liens avec les autres instances gouvernementales québécoises, notamment les Affaires intergouvernementales, tout en voulant tirer son épingle du jeu dans le cadre plus spécifique des relations culturelles, littéraires et artistiques avec la France. Son Service de la coopération avec l'extérieur œuvre principalement dans le domaine de la linguistique, de la bibliothéconomie, de la documentation et des échanges artistiques (musique, théâtre et arts plastiques). Le but avoué de ce Service est double : faire connaître le Québec et sa culture au niveau international et alimenter le marché québécois en représentations culturelles étrangères⁵⁰.

Le démarrage de ces échanges est plutôt lent et il faut attendre l'année budgétaire 1967-1968 pour noter un développement significatif. L'étude et la promotion de la langue française occupent une place importante dans les priorités du ministère qui participe activement à la deuxième Biennale de la langue française qui se tient à Québec en septembre 1967. Cette biennale donne alors naissance au Conseil international de la langue française. Le ministère investit aussi des ressources croissantes pour favoriser les stages culturels. Alors qu'on n'en avait financé que trois, en 1966-1967, ce nombre est porté à six, l'année suivante, à 59 en 1968-1969, puis à 75 en 1969-1970. Fait significatif, presque tous ces stages sont le fait de Québécois qui vont en France dans un but d'information ou de perfectionnement, alors que très peu de Français font le chemin inverse ; ils viennent plutôt au Québec à titre de coopérants.

49. Jean-Paul L'Allier quitte le MAC en avril 1968 pour assumer la fonction de secrétaire général de l'OFQJ. Du côté québécois, le ministère de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports est également signataire du protocole créant l'OFQJ. QUÉBEC, *Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles*, 1968-69, p. 27.

50. *Rapport annuel du MAC*, 1967-68, p. 109.

Dans ses relations avec la France, le MAC s'appuie également sur son Service culturel intégré à la Délégation générale du Québec à Paris. Ce Service multiplie les occasions de faire connaître les différentes manifestations de la culture québécoise à Paris et dans les régions françaises. À une époque où les études québécoises ne sont pas encore institutionnalisées dans les universités françaises⁵¹, la Délégation du Québec à Paris soutient financièrement des écrivains et des professeurs québécois qui participent à des colloques ou dispensent un enseignement sur le Québec⁵². Le ministre Jean-Noël Tremblay est également de la partie et présente une conférence sur la littérature québécoise au Collège de France en janvier 1968⁵³.

Le Service culturel de la Délégation accorde aussi beaucoup d'importance à la distribution de livres québécois dans les bibliothèques universitaires ou publiques des différentes régions françaises et s'attaque ainsi au problème récurrent de la diffusion du livre québécois à Paris et en province. Ce même Service organise aussi divers échanges franco-québécois impliquant des écrivains, des artistes en arts visuels et des troupes de théâtre⁵⁴.

Du côté nord-américain, le MAC poursuit son soutien aux minorités francophones par le biais de son Service du Canada d'outre frontière. D'une façon générale, le Service encourage des activités permettant de faire connaître différentes facettes de la culture québécoise au sein de ces communautés. Il accorde, de plus, des subventions aux associations culturelles et offre des bourses d'études. Compte tenu de l'entente Québec-Ontario (1968) et de l'entente Québec-Nouveau-Brunswick (1969), plus de la moitié de l'aide du Québec est dirigée vers ces deux provinces⁵⁵.

51. Les centres d'études canadiennes dans les universités françaises sont créés avec l'aide du ministère des Affaires extérieures du Canada qui soutient aussi financièrement le Conseil international des études canadiennes. Ces centres incluent un important volet sur le Québec et sa littérature. Le gouvernement du Québec, pour sa part, apporte son aide à quelques centres d'études québécoises à partir des années 1970. Quant à l'Association internationale des études québécoises, elle n'est fondée qu'en mai 1997.

52. À titre d'exemple, la Délégation collabore à l'implantation d'un enseignement de littérature et de civilisation canadiennes-françaises à la faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg. *Rapport annuel du MAC, 1967-68*, p. 39.

53. JEAN-NOËL TREMBLAY, « Constantes d'une tradition », Conférence au Collège de France, Paris, 15 janvier 1968, 24 p. BAnQ: OFF,A32,A1,A16/T702. Sa conférence porte sur les romans *Maria Chapdelaine* (Louis Hémon) et *Menaud, Maître draveur* (F.-X. Savard).

54. *Rapport annuel du MAC, 1969-70*, p. 46-48.

55. En 1968-1969, par exemple, l'Acadie obtient 41 000 \$ et l'Ontario, 42 300 \$ sur un budget total de 149 974 \$ pour l'ensemble du Service du Canada d'outre-frontières. *Rapport annuel du MAC, 1968-69*, p. 115. Une entente Québec-Louisiane est aussi signée en 1969.



Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles à l'aéroport de Dorval, au départ d'un voyage officiel à Paris en 1968. Photo Gabor Szilasi, Office du film du Québec. BAnQ: E6,S7,SS1,P68001.i

Les lettres et le livre

Le Service des lettres et du livre relève de la direction générale des Arts et lettres. Son champ d'action concerne principalement l'achat de livres d'auteurs québécois, l'accréditation des librairies, et l'aide à l'édition.

Connue sous la vieille appellation d'« encouragement à la littérature » cette politique d'achat de livres d'auteurs québécois remonte aux années 1920 et même au-delà. En 1968-1969, le ministère achète à des auteurs ou à des éditeurs quelque 15 030 volumes répartis en 118 titres en littérature et en sciences humaines; ces livres sont ensuite distribués au Québec, en France et dans d'autres pays.

Au début des années 1960, les problèmes persistants liés à l'édition et à la diffusion du livre au Québec avaient donné lieu à la création de la commission Bouchard dont le Rapport, en 1963, recommandait notamment la mise sur pied d'un système d'accréditation des librairies qui respecteraient certaines normes professionnelles. Deux ans plus tard, le gouvernement du Québec votait la loi

d'accréditation des librairies dont l'application était confiée au ministère des Affaires culturelles, via son Comité consultatif du livre⁵⁶. En 1969, ce comité avait accrédité 97 libraires à travers le Québec⁵⁷.

Quant à l'aide à l'édition, elle ne fait l'objet d'aucune politique cohérente avant l'adoption de la loi de 1979 sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (loi 51)⁵⁸. Au cours des années 1966-1970, le ministère des Affaires culturelles se contente de poursuivre une politique empirique de subventions pour soutenir les éditeurs québécois. En 1968, « l'aide à la publication » et « l'aide aux livres » se partageaient 189 600 \$ et « les associations professionnelles », 50 850 \$, soit à peu près le même montant que l'année précédente et l'année suivante. Les principales associations qui bénéficient de cette aide sont le Conseil supérieur du livre, le Centre de diffusion du livre canadien à Paris, le Prix de l'Office de la langue française et le Salon du livre de Québec, auxquelles s'ajoutent diverses associations à caractère littéraire ou historique⁵⁹.

Toujours dans les secteurs de l'édition et de la lecture, on observe le début d'un mouvement de régionalisation des salons du livre à l'extérieur de Montréal et de Québec. Ce mouvement, issu d'initiatives locales encore mal structurées, bénéficie de l'encouragement technique du MAC. En 1967-1968, des salons du livre sont ainsi organisés dans les villes de Rimouski, Trois-Rivières, Chicoutimi et Beauceville.⁶⁰

Le Service des Arts et lettres est aussi responsable de la gestion des concours artistiques, des prix scientifiques, des prix littéraires (incluant les sciences humaines), ainsi que du Prix David. Ce prix créé officiellement en 1968 est attribué annuellement à un écrivain pour l'ensemble de son œuvre⁶¹.

Les arts plastiques

Les arts visuels, qu'on désigne alors sous l'appellation « d'arts plastiques », relèvent du service des Arts plastiques à l'intérieur duquel les activités sont

56. GUILLAUME LAFORCE, « Les politiques du livre et de la lecture au Québec de 1963 à 1989: le fondement scientifique de la pensée gestionnaire de l'État à l'endroit de la diffusion et de l'accessibilité du livre », *Bulletin d'histoire politique*, 17, 1 (2008), p. 235-246.

57. Rapport annuel du MAC 1969/70, p. 40.

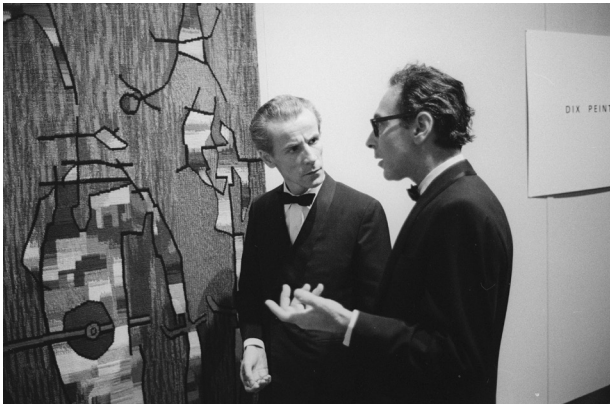
58. Adopté en 1979, la loi 51 sur le livre entre en vigueur en 1980. GUILLAUME LAFORCE, *Op. cit.*

59. *Rapport annuel du MAC 1968-69*, p. 41 ; 1969-70, p. 113. Le Conseil supérieur du livre, un organisme privé, est créé en 1963.

60. *Rapport annuel du MAC 1967-68*, p. 11.

61. L'ensemble de ces prix sera réorganisé en 1977 sous l'appellation de Prix du Québec: <http://www.prixduquebec.gouv.qc.ca/historique/index.html?historique>

relativement limitées du fait qu'elles ne semblent pas occuper une place importante au sein du MAC et de sa Direction générale des Arts et Lettres. Au cours des années ici considérées, en effet, la principale activité consiste à élaborer et à tenir à jour un fichier biographique des artistes québécois et de leurs œuvres au bénéfice des musées, des galeries d'art et des collectionneurs privés au Québec et à l'étranger. Le directeur du service, Roland Boulanger, s'intéresse également aux expériences américaines d'expositions itinérantes d'art, en particulier celle des muséobus du Virginia Museum of Fine Arts de Richmond, en Virginie. Dans une même perspective de déconcentration territoriale, il collabore avec la nouvelle Direction générale de la diffusion de la culture pour l'organisation d'expositions itinérantes d'art en région. Par ailleurs, l'enveloppe de subvention du Service pour les organismes ou associations en arts plastiques est fort modeste : 85 000 \$ en 1969, dont 50 000 \$ pour le Musée des beaux-arts de Montréal et 10 000 \$ pour l'Association des sculpteurs du Québec⁶². À cet égard, tout semble indiquer que le milieu des arts plastiques – en particulier celui des peintres – manifeste peu d'intérêt pour s'organiser en association, contrairement aux écrivains, aux éditeurs et aux libraires ; ce qui peut expliquer la ténuité des engagements du ministère.



Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles, accompagné de Gilles Hénault, directeur du Musée d'art contemporain, lors du vernissage de l'exposition consacrée au peintre Jean Dallaire, Montréal, 1968

Photo Gabor Szilasi, Office du film du Québec, BAnQ : E6,S7,SS1,P680938

La musique

De tous les secteurs d'intervention du ministère des Affaires culturelles, la musique est sans doute celui qui bénéficie des ressources financières les plus importantes. Pour les conservatoires, les dépenses s'élèvent à 1,6 M\$ en 1968 et à 2,2 M\$ en 1969. À cela s'ajoute une somme d'environ 100 000 \$ pour la

62. *MAC 1967-68*, p. 32-33 ; 68-69, p. 52-53 ; 69-70, p. 26-27, 101.

Direction générale de la musique et 726 000 \$ en subventions à divers organismes ou ensembles musicaux pour l'année 1967-1968. Ces subventions sont portées à 821 000 \$ en 1968-1969, puis à 969 000 \$ en 1969-1970.

TABLEAU 3
**Organismes et ensembles musicaux ayant reçu une subvention
 du ministère des Affaires culturelles en 1969-70**

Organisme ou ensemble musical	+ de 100 000 \$	10 000 à 99 000\$	9 000\$ et moins
Orchestre symphonique de Montréal	240 000		
Orchestre symphonique de Québec	230 000		
Jeunesses musicales du Canada	160 000		
Théâtre lyrique de Québec	125 000		
Institut international de musique		35 000	
Académie de musique de Québec		20 000	
Société de musique contemporaine		20 000	
Confédération des harmonies-fanfars		15 000	
Camp musical Villa musica		15 000	
Camp musical du Lac Saint-Jean		15 000	
Petits chanteurs du Mont-Royal		10 000	
Festivals de musique de Québec		10 000	
Société Pro Musica			9 000
Alliance chorale canadienne			8 000
Autres petites subventions			74 000
TOTAL			969 000 \$

Source: *Rapports annuels du MAC*, 1967 à 1970.

Le fait le plus important est incontestablement le développement des conservatoires régionaux, dont le ministre Jean-Noël Tremblay se fait un ardent partisan. Jusque-là, on comptait deux conservatoires de musique dans la province, celui de Montréal (1943) et celui de Québec (1944). À partir de 1965, le MAC crée dans quelques villes régionales des écoles préparatoires de musique qui annoncent

déjà les institutions à venir. Puis, un réseau de conservatoires régionaux commence à se mettre en place en 1967 à Trois-Rivières, Hull, Chicoutimi et Val-d'Or. Au cours de cette année d'expansion, le nombre total d'élèves inscrits dans l'ensemble du réseau s'élève à 1 076, répartis ainsi : Montréal, 325, Québec, 234, Hull, 162, Trois-Rivières, 156, Chicoutimi, 150 et Val-d'Or, 40⁶³.

Cette expansion du réseau des conservatoires coïncide avec un réaménagement interne des structures du MAC. Le service de la Musique et celui du Théâtre sont détachés de la Direction générale de l'enseignement artistique, elle-même abolie pour former deux nouvelles qui répartissent musique et théâtre. La nouvelle Direction générale de la musique aura à coordonner l'activité des conservatoires en plus d'être responsable de l'octroi des subventions aux organismes ci-haut mentionnés. De plus, un comité permanent d'études musicales composé de sept membres du personnel pédagogique des conservatoires s'emploiera à la restructuration des programmes d'études au cours de l'année administrative 1967-1968⁶⁴.

Le théâtre

Comme pour la musique, le secteur du théâtre occupe une place importante au ministère des Affaires culturelles puisqu'il est réorganisé en une Direction générale distincte en 1967. Pour favoriser son développement, on crée le Conservatoire de théâtre de Montréal et le Conservatoire de théâtre de Québec. Ces deux institutions disposent de leurs propres locaux dans chacune des deux villes. Alors que le musicien Victor Bouchard coordonne le réseau des conservatoires de musique, la direction des conservatoires de théâtre est confiée au comédien Jean Valcourt. Comme dans le cas de la musique, on procède à une réforme pédagogique et de nouvelles ressources professorales sont ajoutées. Des stages de perfectionnement en France sont également offerts dans le cadre de l'entente culturelle France-Québec⁶⁵.

Le champ d'action de la Direction générale du théâtre touche le théâtre professionnel, le théâtre amateur, le théâtre lyrique, ainsi que le ballet et la danse folklorique. Cette présence du ministère se fait d'abord sentir par l'octroi de subventions dont le montant varie selon le cas. Les troupes bien établies basées à Montréal obtiennent la part du lion. On trouve dans cette liste : les Grands ballets canadiens, l'Académie des grands ballets canadiens, le Théâtre lyrique du Québec, le Théâtre populaire du Québec, la Nouvelle compagnie théâtrale, le Théâtre du Nouveau-Monde, le Théâtre du Rideau Vert et la Comédie canadienne. Le MAC apporte aussi son soutien financier à

63. *MAC 1967-68*, p. 13, 85-86.

64. *Ibid*, p. 85.

65. *MAC 1966-67*, p. 41-42.

l'École nationale de théâtre du Canada et à l'Association canadienne de théâtre amateur. Le total des subventions consacrées au soutien de l'activité théâtrale – incluant la danse et l'art lyrique – atteint 700 000 \$ en 1966-1967, avant de se stabiliser autour de 1 M\$ au cours des trois années qui suivent (Annexe 2). Cette aide financière est comparable – quoique légèrement supérieure – à celle octroyée au secteur de la musique.

Mais le ministère des Affaires culturelles ne se contente pas de distribuer des subventions ; il intervient directement dans certains dossiers pour susciter des initiatives, voire en assurer la direction. Pour de la dramaturgie, il administre le programme de la Commission de la pièce canadienne, une initiative souhaitée par Georges-Émile Lapalme et mise sur pied par Pierre Laporte dans le but d'encourager les dramaturges québécois à créer de nouvelles pièces de théâtre qui puissent refléter la culture québécoise. Disposant d'un budget de 33 000 \$ en 1969-1970, la Commission subventionne le Centre d'essai d'auteurs dramatiques, le Concours d'écriture de pièces pour jeunes auteurs de la Nouvelle compagnie théâtrale et la rédaction de pièces par des dramaturges connus tels Marie-Claire Blais, Marcel Dubé, Carl Dubuc, Guy Dufresne et Eugène Cloutier⁶⁶.

Dans le cadre de sa politique de déconcentration de l'activité théâtrale hors de Montréal, le MAC soutient directement le Théâtre populaire du Québec, une compagnie indépendante issue du Conservatoire d'art dramatique et qui emploie des anciens diplômés des classes de Montréal et de Québec. Cette compagnie parcourt les régions du Québec et les régions francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick avec des pièces tirées du répertoire français⁶⁷.

Le ministère des Affaires culturelles intervient plus directement dans deux dossiers qui concernent la ville de Québec. Devant la situation difficile qui prévaut pour le théâtre à Québec, le ministère s'emploie à favoriser un regroupement entre le Théâtre de l'Estoc, le Théâtre du Vieux Québec et le Théâtre pour enfants de Québec. La fusion de ces trois troupes prend le nom significatif de Théâtre du Trident en 1969⁶⁸. Toujours dans la Capitale, le MAC et le ministère des Travaux publics prennent en charge le projet de construction du Grand Théâtre de Québec en 1967. L'immeuble dont le coût de construction est estimé à 6,3 M\$ grimpe par la suite à 10 M\$, plus 4 M\$ pour le Conservatoire de musique. La gestion du projet constitue une véritable saga, couronnée par le scandale suscité la célèbre phrase du poète Claude Péloquin : « Vous n'êtes pas écœurés de mourir, bandes

66. *MAC 1968-69*, p. 67 ; 1969-70, p. 119.

67. « Bilan de la 5^e saison du Théâtre populaire du Québec », *Le Devoir*, 1^{er} mai 1968, p. 14 ; « Saison 1968-69 pour le Théâtre populaire du Québec », *Le Devoir*, 22 janvier 1968, p. 10.

68. *MAC 1968-69*, p. 68.

de caves! C'est assez!», qui est intégrée à la murale de l'artiste Jordi Bonet dans le grand hall de l'immeuble⁶⁹. Le Grand Théâtre de Québec ne sera finalement inauguré que sous le gouvernement de Robert Bourassa, le 16 janvier 1971.

La déconcentration de l'activité culturelle en région

La déconcentration de l'activité culturelle à l'extérieur de Montréal et de Québec commence à faire partie des préoccupations du ministère des Affaires culturelles sous Pierre Laporte et s'inscrit dans une perspective d'accessibilité et de démocratisation de la culture. Le Service du théâtre du MAC prend une position claire à cet égard : « Cette œuvre de déconcentration ne doit pas être faite par des compagnies sédentaires de la métropole, mais par des compagnies instituées à cette fin, pourvues des subventions et de l'équipement technique nécessaire⁷⁰ ». C'est donc pour atteindre ce but que le ministère soutient le Centre dramatique du Conservatoire qui devient par la suite le Théâtre populaire du Québec.

Devenu ministre, Jean-Noël Tremblay reprend le dossier à sa manière. En mai 1967, il annonce à l'Assemblée législative son intention de créer un Service de la déconcentration qui serait rattaché à la Direction générale de la diffusion de la culture et qui disposera d'un budget de 187 700 \$ à cette fin. Interpellé en Chambre par Laporte qui ne voit là rien de nouveau par rapport aux actions qu'il a lui-même menées en faveur de la diffusion de la culture dans les différentes régions du Québec, Tremblay confirme son intention de maintenir diverses initiatives de son prédécesseur; cela comprend le soutien aux salons du livre en région, les tournées de l'Orchestre symphonique de Québec, les tournées du Théâtre populaire du Québec et les expositions itinérantes du Musée du Québec. Mais le ministre dit vouloir aller plus loin en définissant une politique planifiée de diffusion culturelle qui tiendrait compte non seulement de ces initiatives de diffusion culturelle et artistique venant de l'extérieur, mais aussi des ressources et des initiatives provenant des différentes régions et qui tiennent compte de leurs caractéristiques propres. Il souhaite, en somme, combiner ces ressources locales avec celles du MAC afin de définir « un véritable programme d'animation culturelle ». Une enquête est menée à cette fin au Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le but d'y mettre sur pied une expérience-pilote, incluant la formation d'animateurs culturels. Jean-Noël Tremblay précise ainsi sa pensée :

69. Dans la controverse qui a suivi autour de la liberté d'expression, l'écrivain Roger Lemelin qui considère cette phrase comme vulgaire et indigne de la Capitale demande en vain au ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, de la faire effacer de la murale.
http://ici.radio-canada.ca/emissions/tout_le_monde_en_parlait/2010/reportage.asp?idDoc=114940

70. *MAC, 1965-66*, p. 66.

Nous ne voulons pas simplement faire en apparence cadeau aux citoyens d'une petite tournée à droite ou à gauche, mais nous voulons aller chez eux, bâtir chez eux des instruments de culture et animer dans leur région ces instruments et ces mouvements culturels. Cela est tout à fait nouveau, c'est une politique nouvelle et c'est un des premiers problèmes auquel je me suis attaqué en arrivant au ministère, celui d'intéresser tous les citoyens à l'animation culturelle.

Et le ministre de compléter son propos en affirmant que les différents milieux culturels régionaux pourront s'inspirer de ce qui se fait au MAC pour « mettre sur pied et animer des organismes qui répondent aux besoins donnés d'une région⁷¹ ». Cette vision de l'organisation de la vie culturelle sur l'ensemble du territoire québécois annonce un réveil culturel qui s'accélère au milieu des années 1970 avec la fondation des conseils régionaux de la culture⁷².

Pour répondre aux objectifs fixés par Jean-Noël Tremblay, la Direction générale de la diffusion de la culture est complètement réorganisée et ne chapeaute plus que deux nouveaux services : celui de la Déconcentration et celui des Centres culturels. La politique de déconcentration permet de soutenir financièrement différentes tournées dans le domaine des arts visuels, du cinéma et du théâtre, en plus des salons du livre.

Quant au Service des Centres culturels, sa création veut répondre à l'émergence en région de centres culturels mis sur pied dans différentes villes du Québec. Ce foisonnement résulte d'une volonté du ministère – déjà inscrite dans le *Livre blanc* de Pierre Laporte – de créer un réseau de Maisons de la culture qui s'inspire du modèle français prôné par André Malraux. Mais il s'est matérialisé, sans trop de planification, dans la foulée du programme de financement de salles de spectacles lié à la loi fédérale du Centenaire de la Confédération⁷³. Le MAC soutient donc financièrement ces centres culturels, ainsi que quelques regroupements culturels régionaux, dont la Fédération des centres culturels du Québec, à une hauteur d'environ 195 000 \$ par année, entre 1967 et 1970⁷⁴.

71. QUÉBEC, *Débats de l'Assemblée législative*, 28^e législature, vol. 5 n° 64, 18 mai 1967, p. 3050-3051.

72. Le Conseil régional de la Culture de l'Est du Québec (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) est fondé en 1976 et représente divers organismes culturels du milieu. Ses bureaux sont établis à Rimouski.

73. FERNAND HARVEY, « Le ministère des Affaires culturelles et le Livre blanc de Pierre Laporte, 1964-1966 », *Les Cahiers des Dix*, n° 69 (2015), p. 88-89. On trouve de tels centres culturels dans les villes de Beauceville, Cowansville, Drummondville, Farnham, Jonquière, Château-Richer, La Malbaie, Longueuil, Shawinigan, Trois-Rivières, Amos, Repentigny, Victoriaville, Hull, Mégantic. Voir : *MAC 1969-70*, p. 107.

74. *MAC 1967-68*, p. 78 ; 1968-69, p. 127 ; 1969-70, p. 107.

La Bibliothèque nationale du Québec, les bibliothèques publiques et les archives

Déjà envisagé sous Pierre Laporte, le changement du statut de la Bibliothèque Saint-Sulpice devenu la Bibliothèque nationale du Québec est confirmé par la loi du 12 août 1967 qui entre en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante. Elle fait de la Bibliothèque nationale « la dépositaire de la culture française en Amérique et lui confie la responsabilité d'en assurer la diffusion ». Son personnel s'emploie, dès le départ, à accroître rétrospectivement sa collection nationale de livres, revues et journaux en plus de gérer le dépôt légal qui vient d'être institué par la loi. En outre, une entente avec la Bibliothèque nationale de France assure un échange entre les deux dépôts légaux. L'institution de la rue Saint-Denis à Montréal est en mode rattrapage et voit son budget presque doubler, passant de 398 000 \$ en 1966-1967 à 611 000 \$ l'année suivante. Les montants consacrés aux acquisitions sont également substantiellement augmentés, passant de 60 000 \$ à 150 000 \$. Ces acquisitions concernent non seulement des ouvrages publiés, mais aussi divers fonds d'archives à caractère historique, politique et littéraire. Un membre du personnel va même se spécialiser durant deux ans à l'Université de Los Angeles avec le mandat de prévoir et d'organiser les étapes de l'automatisation à la Bibliothèque nationale⁷⁵.

Du côté des bibliothèques publiques, on a maintes fois souligné le retard historique du Québec par rapport à l'Ontario ou à d'autres provinces canadiennes. La situation ne s'améliore que lentement dans la seconde moitié des années 1960. Le Service des bibliothèques publiques du MAC et la Commission des bibliothèques publiques, une instance consultative, s'occupent du développement du réseau à travers le Québec et de l'octroi des subventions. Les enquêtes statistiques menées par le ministère révèlent une situation difficile. Rappelons qu'en 1966, le Québec comptait 285 « bibliothèques publiques », incluant 136 bibliothèques paroissiales, 76 bibliothèques d'association, 39 bibliothèques municipales, trois bibliothèques régionales et trois bibliothèques itinérantes. De ce nombre à peine 91 recevaient une subvention du MAC et pouvaient être considérées comme des bibliothèques publiques convenables⁷⁶. Durant le mandat de Jean-Noël Tremblay, le nombre de bibliothèques publiques reconnues et subventionnées se stabilise à 119. Les revenus dont disposent ces institutions proviennent dans une proportion de 60 % des municipalités concernées, alors que le MAC maintient sa contribution autour de 30 %. Le reste est assumé par diverses autres sources. Les subventions

75. *MAC, 1967-68*, p. 45-47; 1968-69, p. 83-86.

76. FERNAND HARVEY, *Op. cit.*, p. 65-66.

du ministère qui totalisaient 959 000 \$ sous Laporte, se stabilisent autour de 1,5 M\$ sous Tremblay.

De 1967 à 1970, le Service des bibliothèques publiques oriente ses efforts dans plusieurs directions. Il cherche d'abord à sensibiliser les autorités municipales à la nécessité d'une collaboration avec le MAC. De fait, le nombre de bibliothèques municipales progresse lentement, passant de 21, en 1960, à 70, en 1970. Quant à la contribution des municipalités, elle atteint 3,2 M\$ en 1968, alors qu'elle n'était que de 2 M\$ en 1966.

Conscient du fait que le réseau québécois des bibliothèques publiques ne dessert que 55 % de la population globale du Québec et que le nombre d'usagers plafonne à 630 000 en 1967, le MAC poursuit parallèlement ses efforts de régionalisation avec les municipalités de plus de 5 000 habitants. Sous Pierre Laporte, il existait déjà dans l'Outaouais et en Mauricie deux Bibliothèques centrales de prêt pour desservir le milieu rural dans ces régions. Une troisième BCP est créée en 1968 pour desservir la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En dépit des efforts déployés, d'importantes lacunes subsistent dans le réseau des bibliothèques publiques au Québec : de nombreuses municipalités ne sont pas encore desservies, les budgets de certaines bibliothèques pour l'engagement de personnel et l'achat de livres sont presque faméliques, et qui plus est, l'absence de bibliothécaires professionnels en nombre suffisant se fait cruellement sentir⁷⁷.

Le Musée du Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal et l'Institut national de la civilisation

Le ministère des Affaires culturelles est impliqué directement dans la gestion des institutions muséologiques d'État à une époque où celles-ci ne disposent pas encore de leur autonomie administrative. Cependant, pour chacun de ces musées, la vision du directeur et la qualité de son équipe de conservateurs influencent, de façon significative, l'orientation prise ainsi que la programmation offerte au public.

Au Musée du Québec, le bref passage de Guy Viau à sa direction, de septembre 1965 à août 1967, donne le signal d'un renouvellement tous azimuts dans le but de rejoindre un plus vaste public, cela par le biais d'expositions d'envergure et de diverses activités d'animation culturelle. Son successeur, Jean Soucy, riche d'une expérience dans l'enseignement des arts, cherche pour sa part à rejoindre le jeune public en mettant sur pied les Services éducatifs du musée. La direction du Musée du Québec, consciente de son rôle de conservation et de mise en valeur de l'art

77. MAC, 1966-67, p. 30-33; 1967-68, p. 48-55; 1968-69, p. 87-90; 1969-70, p. 102-105.

ancien du Québec, accorde toutefois autant d'importance à l'art moderne; en témoignent des rétrospectives consacrées à John Lyman (1966), Riopelle (1967) et Jean Dallaire (1968)⁷⁸.



Inauguration des nouveaux locaux du Musée d'art contemporain à la Cité du Havre, Montréal, sous la présidence de Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles, 1968
Photo Gabor Szilasi, Office du film du Québec, BANQ: E6,S7,SS1,D682139

En ce qui concerne le Musée d'art contemporain, l'événement le plus important est relié à son réaménagement en 1968 à la Cité du Havre où il occupera les locaux de la Galerie internationale des arts de l'Expo 67. Le musée, depuis sa création en 1964, logeait jusque-là au « Château Dufresne » dans l'est de Montréal. Gilles Hénault, ancien responsable de la section des arts au journal *Le Devoir*, en assume la direction, de 1966 à 1971. En comparaison avec le Musée du Québec, le Musée d'art contemporain dispose d'un budget annuel deux fois moins élevé, soit 220 000 \$ en 1969-1970 (Annexe 1). Le type d'activités des deux musées est relativement semblable et inclut des expositions, des conférences sur l'art et une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Cependant, comme son nom

78. PIERRE B. LANDRY, *75 ans chrono. Le Musée national des beaux-arts du Québec 1933-2008*, Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, 2009, p. 121-134; *MAC 1966-67*, p. 25-26; *1967-68*, p. 40-41; *1968-69*, p. 45-49; *1969-70*, p. 27-28. Notons l'acquisition par le Musée de la collection Coverdale en 1969.

l'indique, le Musée d'art contemporain s'intéresse pour l'essentiel aux tendances de l'art contemporain, tant au Québec qu'à l'étranger. Parmi les expositions présentées au cours de ces années, mentionnons, celles consacrées aux peintres québécois Fernand Toupin, Jean-Paul Mousseau, Jean Dallaire, Marcel Barbeau, ainsi qu'à de jeunes artistes tels Serge Tousignant et Serge Otis⁷⁹.

Un nouveau secteur muséologique en gestation est relatif aux faits de civilisation se rapportant au Québec. Dans le Livre blanc de Pierre Laporte, se trouve déjà une recommandation (n° 43) quant à la création d'un Musée de l'Homme. De plus, et tel un stimulant, l'Expo 67 est l'occasion pour les Québécois de prendre conscience de la diversité des cultures présentées dans les pavillons nationaux. Par effet de contraste, des chercheurs québécois identifient davantage les spécificités de leurs racines culturelles et c'est dans ce contexte que l'ethnologue Jean-Claude Dupont présente, à la demande du ministre Jean-Noël Tremblay, un projet visant mettre sur pied un Institut national de la Civilisation⁸⁰.

Créé dès 1967, ce nouvel Institut se fixe quatre objectifs: tout d'abord la création d'un centre de documentation interdisciplinaire impliquant l'ethnographie, l'art populaire, les traditions populaires, l'ethnologie amérindienne et l'archéologie; puis un second objectif concerne la préparation d'expositions itinérantes de concert avec la Direction générale de la diffusion de la culture. Viennent ensuite l'inauguration de galeries de la civilisation et enfin l'assistance aux musées régionaux⁸¹. Dans l'esprit de Jean-Claude Dupont, l'Institut national de la civilisation se doit de mettre l'accent sur l'étude de la culture matérielle traditionnelle du Québec, un champ de recherche peu exploré en comparaison avec la longue expertise des folkloristes spécialisés dans la culture orale canadienne-française depuis Marius Barbeau et Luc Lacourcière. Au cours de sa brève existence de quelques années, une équipe d'ethnologues engagée par l'Institut s'emploie surtout à divers travaux d'inventaire, en particulier le traitement de la collection Coverdale sur les meubles anciens du Québec acquise par le Musée du Québec et l'informatisation de l'Inventaire des œuvres d'art de Gérard Morisset⁸². Mais l'ambitieux projet tel que défini au départ ne s'est pas concrétisé en totalité. L'Institut a quand même bénéficié d'un budget de 110 000 \$ en 1967-1968, puis de 235 000 \$ en 1969-1970 (Annexe 1).

79. *MAC*, 1966-67, p. 27-28; 1967-68, p. 42-44; 1968-69, p. 50-51; 1969-70, p. 28-29.

80. YVES BERGERON, « Le « complexe » des musées d'ethnographie et d'ethnologie au Québec, 1967-2002 », *Ethnologies*, 42, 2, (2002), p. 50-57.

81. Entrevue avec Pierre Lachapelle, directeur de l'institut national de la civilisation, *Culture vivante*, 1969, p. 3; *MAC*, 1968-69, p. 107.

82. Entrevue de Fernand Harvey avec l'ethnologue Jean Simard qui a fait partie de l'équipe de départ de l'Institut, 26 oct. 2016.

Le patrimoine

Comme pour les années antérieures, le patrimoine relève du Service des monuments historiques qui gère les dossiers et de son pendant consultatif, la Commission des monuments historiques qui, elle, recommande le classement d'immeubles, d'objets ou de sites à caractère patrimonial. Au cours de l'année 1967-1968, le Service des monuments historiques procède néanmoins à la réforme de ses structures, de ses critères et de ses méthodes afin de définir une politique d'intervention modernisée et plus cohérente. Toute l'attention est accordée à l'analyse de cas types dans le but d'en tirer les éléments pertinents à une éventuelle loi-cadre. On veut aussi s'inspirer de l'expérience de pays étrangers pour l'élaboration de procédures plus rationnelles. Cette révision mène à plusieurs actions concrètes dans le domaine des inventaires patrimoniaux, de la recherche scientifique et de la restauration au cours des trois années qui suivent. Le total des immeubles et des objets classés progresse sensiblement et les entreprises de restaurations privées ou publiques se multiplient⁸³.



Protestation des étudiants et étudiantes de l'École des Beaux-arts de Québec devant l'Hôtel du parlement à Québec en 1966.
Collection particulière

83. *MAC*, 1967-68, p. 56-57.

La restauration de la Place royale à Québec, esquissée sous Laporte, entre dans sa phase d'achat d'immeubles et de restauration sous Jean-Noël Tremblay. La loi de la Place royale adoptée le 8 août 1967 autorise la restauration du lieu et prévoit la création d'un comité consultatif, lequel sera mis sur pied en février de l'année suivante.

La recherche historique et architecturale préalable à la restauration d'immeubles civils ou religieux connaît un développement significatif, non seulement dans le cadre de la restauration de la Place royale, mais également pour diverses études de cas à l'échelle du Québec. Le ministère cherche à élaborer une politique à long terme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine avec la mise sur pied d'une série d'inventaires régionaux; d'abord sur la Côte-de-Beaupré, puis dans les banlieues de Québec et de Montréal⁸⁴. Cette initiative deviendra le Macro-inventaire du patrimoine au cours des années 1970.

Le ministère des Affaires culturelles consacre aussi une part importante de son budget à la restauration du patrimoine bâti. Au cours de l'année 1968-1969, le total des sommes allouées atteint 1,5M \$, soit 248,900 \$ en subventions pour la restauration d'immeubles appartenant à des particuliers, 84,400 \$ pour l'entretien d'immeubles appartenant au ministère et 1,2M \$ pour l'achat d'immeubles dans le périmètre de la Place royale à Québec⁸⁵.

Le Rapport de la Commission Rioux sur l'enseignement des arts et le ministère des Affaires culturelles : silence radio

Au début des années 1960, la Commission Parent chargée de la réforme de l'éducation avait négligé le secteur de l'enseignement des arts qui nécessitait, comme l'ensemble du système scolaire québécois, une réforme en profondeur. Cette situation est venue alimenter un mouvement de contestation étudiante au sein des deux écoles des beaux-arts de Montréal et de Québec, ainsi qu'à l'Institut des Arts appliqués de Montréal.

Le gouvernement Lesage en fin de mandat en 1966 cherchait à éviter une confrontation à la veille des élections générales. Les leaders étudiants qui ne lâchaient pas prise exigeaient la tenue d'une véritable commission d'enquête sur la situation des arts au Québec. Leurs revendications dépassaient une simple négociation sur une réforme des programmes d'enseignement pour aborder la question de l'insertion de l'art dans la société dans une perspective de démocratie culturelle. De guerre lasse, le gouvernement cède et accepte de former une commission d'enquête par un simple arrêté ministériel

84. *MAC, 1968-69*, p. 97.

85. *MAC, 1968-69*, p. 125 et 135-140.

en date du 31 mars 1966. La responsabilité de l'enseignement des arts relève à la fois du ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, pour l'enseignement des arts visuels, et du ministre des Affaires culturelles, Pierre Laporte, pour l'enseignement de la musique et du théâtre. À la demande du milieu culturel, le gouvernement accepte également, mais sans trop d'enthousiasme de nommer l'anthropologue Marcel Rioux –, dont les orientations socialistes étaient bien connues – président de cette Commission. Le mandat de la commission est ainsi défini :

Étudier toutes les questions relatives à l'enseignement des arts, y compris les structures administratives, l'organisation matérielle des institutions affectées à cet enseignement et la coordination de ces institutions avec les écoles de formation générale et tenue de procéder avec diligence dès sa formation et de faire au Lieutenant-gouverneur en conseil des rapports intermédiaires sur les questions relevant de son mandat qu'elle considérera les plus urgentes⁸⁶.

Procédant à une vaste consultation, la Commission se met au travail et dépose un rapport préliminaire en 1966 et un rapport final en 1969⁸⁷. Entretemps, le gouvernement a changé et on se montre désormais peu coopératif pour recevoir les conclusion et recommandations de la Commission Rioux, d'autant que le conservateur Jean-Noël Tremblay avait peu d'atomes crochus avec le socialiste Marcel Rioux. Il en allait de même pour Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation. Le 25 février 1969, les commissaires venus de Montréal pour remettre officiellement leur rapport sont retardés par une tempête de neige. C'est le prétexte que cherchaient Cardinal et Tremblay pour refuser tour à tour de les recevoir⁸⁸. Le Rapport de la Commission sera donc « tabletté ». Mais il servira d'inspiration au cours des années 1970⁸⁹.

L'Office de la langue française : du bon usage aux impacts sociaux de la langue

Au cours de ses premières années d'existence, soit depuis 1961, l'Office de la langue française s'est appliqué à établir une norme du français parlé et écrit

86. Gouvernement du Québec: <http://bibliotheque.assnat.qc.ca/content.php?pid=513865&sid=4242098>

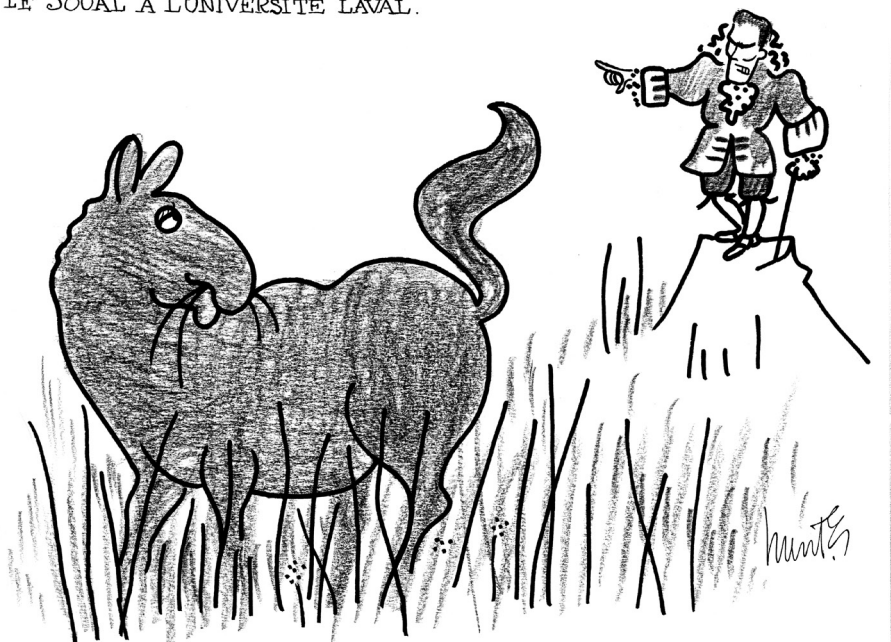
87. Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, Jean Deslauriers et Marcel Rioux, *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1969. 4 vol.

88. CLAUDE CORBO, prés. *Art, éducation et société postindustrielle. Le Rapport Rioux et l'enseignement des arts au Québec 1966-1968. Choix de textes*. Québec, Septentrion, 2006, p. 62-63.

89. SUZANNE LEMERISE, « Le Rapport Rioux et les pratiques innovatrices en arts plastiques », dans *Hommage à Marcel Rioux. Sociologie critique, société artistique et société contemporaine*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1992, p. 77-94.

au Québec. Cette orientation se poursuit au cours des années 1966-1970. En collaboration avec divers organismes français, l'Office développe son expertise dans le domaine de la terminologie en produisant des lexiques et des vocabulaires spécialisés dans divers secteurs de l'activité économique et sociale, telles les élections, la radio, la télévision, l'alimentation, l'industrie papetière, les assurances, etc. Mais l'Office va plus loin en classant les termes en usage au Québec selon quatre catégories : français universel, canadianismes de bon aloi, canadianismes inadmissibles et anglicismes. Bien que le « joual » ne soit pas mentionné dans les rapports annuels du MAC, on peut penser que ce niveau de langue qui horripile tant Jean-Noël Tremblay soit rangé dans la catégorie à bannir.

LE JOUAL À L'UNIVERSITÉ LAVAL.



JEAN-NOËL TREMBLAY: "VA ! ENCOMBRANT PÉRISSODACTYLE ! PÉGASSE APTÈRE ! ÉQUIDÉ HERMAPHRODITE ! VA ! C'EST UN CHAMP DE CULTURE ET NON UN PACAGE !"

Jean-Noël Tremblay combattant le « joual » à l'Université Laval. Caricature de Raoul Hunter parue dans *Le Soleil*, 13 nov. 1963. BAnQ P716,S1,P63-11-13.

Outre ces préoccupations terminologiques, l'Office de la langue française maintient des liens étroits avec les organismes de la francophonie dans le cadre d'échange d'experts. La tenue à Québec de la Deuxième biennale de la langue française en septembre 1967 s'inscrit dans cette perspective. L'action de l'Office

s'imprègne aussi dans les régions du Québec par le biais de cinq Bureaux régionaux de diffusion du français, soit à Montréal, Québec, Hull, Chicoutimi et Amos⁹⁰.

Le débat linguistique qui fait rage au Québec au cours de la seconde moitié des années 1960 oppose sur le plan politique les partisans du bilinguisme et ceux du français prioritaire. Le ministre Jean-Noël Tremblay, comme on l'a souligné précédemment, est fortement impliqué dans ce débat à forte saveur politique. En tant qu'organisme gouvernemental, l'Office de la langue française se tient à l'écart de la dimension politique du débat. Cependant, en 1969, il se voit confier un mandat élargi à la suite de l'adoption de la loi 63 par le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand. Rappelons que cette loi dite « Loi pour promouvoir la langue française au Québec » comprenait un article controversé qui accordait aux parents le libre choix d'enseignement en français ou en anglais pour leurs enfants. Par ailleurs, l'article 4 attribuait les tâches suivantes à l'Office de la langue française :

- 1- veiller à la correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite ;
- 2- conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec ;
- 3- élaborer, de concert avec ces entreprises, des programmes pour faire en sorte que la langue française y soit la langue d'usage et pour assurer à leurs dirigeants et à leurs employés une connaissance d'usage de cette langue ;
- 4- conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée en matière d'affichage public pour faire en sorte que la langue française y soit prioritaire ;
- 5- créer un centre de recherches linguistiques et coordonner dans le Québec toute activité de recherches en ce domaine.
- 6- entendre toute plainte de tout employé ou tout groupe d'employés à l'effet que son droit à l'usage de la langue française comme langue de travail n'est pas respecté⁹¹.

Ainsi redéfini, le mandat de l'Office de la langue française quittait les contrées plus feutrées de la terminologie pour s'engager dans des études et des actions à caractère économique, social et politique au potentiel plus conflictuel. En témoigne le poste de « commissaire aux langues » nouvellement créé au sein de l'Office pour recevoir les plaintes du public et confié à l'écrivain et journaliste Ernest Pallacio-Morin.

90. *MAC, 1968-69*, p. 73-74 ; 1969-70, p. 21-24.

91. QUÉBEC, Lois du Québec, 1969, ch. 9.

L'Office du film du Québec

En 1967, l'Office du film du Québec qui jusque-là relevait du secrétariat de la Province est transféré au ministère des Affaires culturelles. Ses origines remontent à 1941 alors que le gouvernement d'Adélard Godbout créait le Service de cinéphotographie. En 1961, ce service avait pris le nom d'Office du film de la province de Québec, pour devenir en 1963 l'Office du film du Québec dirigé par André Guérin. L'OFQ structure ses activités dans trois services : la distribution de films sous forme de prêts à partir de sa cinémathèque, la prise de photos concernant divers événements, réalisations et activités reliées au gouvernement, à ses ministères et aux organismes publics, et enfin, la production de films documentaires.



Le ministre Jean-Noël Tremblay remet la médaille des Dix à M^{gr} Victor Tremblay, directeur-fondateur de la Société du Saguenay, pour son œuvre pionnière en histoire régionale. En arrière-plan : Gérard Malchelosse, secrétaire des Dix, Musée du Québec, 15 janvier 1966. Coll. Société des Dix

Le rattachement de l'Office du film du Québec au ministère des Affaires culturelles coïncide avec une période de grande effervescence liée à l'Expo 67 et à ses suites. Les demandes de prêts de films à des fins de promotions touristiques ou éducationnelles augmentent considérablement, tant en provenance du Québec et

du Canada que de l'étranger. D'autant plus que le réseau scolaire québécois a de plus en plus tendance à utiliser les techniques audiovisuelles dans l'enseignement. Au niveau de la production documentaire, les sujets traités concernent tous les ministères, mais on note un virage prioritaire en faveur des films éducatifs et culturels. Parmi la production de cette époque, notons : *Le Québec à l'heure de l'Expo, Du général au particulier, Nelligan, La situation du théâtre au Québec*⁹². Pour l'ensemble de ses activités, l'Office du film du Québec dispose d'un budget sensiblement augmenté qui totalise 923 000 \$ en 1969-1970, comparativement à 290 000 \$ en 1967-1968⁹³. Cependant, le transfert de l'Office du film du Québec au ministère des Affaires culturelles ne suscite pas pour autant une réflexion de fond sur l'audiovisuel qui aurait pu jeter les bases d'une politique dans ce domaine.

Le budget du ministère des Affaires culturelles, 1966-1970

Au cours des premières années d'existence du ministère des Affaires culturelles, les crédits dont disposait le ministre Georges-Émile Lapalme (1961-1964) demeuraient faméliques soit 5,2 M \$ en 1963-1964 ; sans compter que 29 % de ces crédits n'avaient pas pu être dépensés à cause d'un blocage au niveau du Conseil de la trésorerie du gouvernement Lesage. Prenant la relève au ministère, Pierre Laporte avait réussi à faire augmenter ses crédits de 40 %. Sous le gouvernement de l'Union nationale, le ministre Jean-Noël Tremblay obtient encore davantage soit une augmentation de 70%, pour un total de 11,6 M \$ en 1967-1968, l'année de l'Expo. À la fin de la période considérée, les crédits du MAC sont doublés en comparaison avec la période du gouvernement Lesage pour atteindre 13,4 M \$ en 1969-1970⁹⁴. Il n'en demeure pas moins que le budget du MAC demeure tenu avec moins de 0,5 % du budget total du Québec. De plus, toutes les ressources financières du MAC étaient loin d'égaliser le seul budget du Conseil des Arts du Canada qui totalisait 20,4 M \$ en 1969 ; sans compter le financement, par le Secrétariat d'État, d'organismes culturels comme l'Office national du film (10,5 M \$), la Société Radio-Canada (152 M \$), les Musées nationaux (7 M \$), les Archives publiques (2,2 M \$) et le Centre national des Arts à Ottawa (1,1 M \$)⁹⁵. Mais pour être plus juste – puisque les dépenses culturelles du gouvernement

92. ANTOINE PELLETIER, « L'aventure de l'Office du film du Québec », *Cap-aux-Diamants*, n° 38 (été 1994), p. 44-47 ; *MAC 1967-68*, p. 100-102 ; 1968-69, p. 71-80 ; 1969-70, p. 43-44.

93. Comparé à l'OFQ, l'Office national du film du Canada dispose d'un budget dix fois plus élevé en 1969, soit 10,5 M \$. L'Office du film du Québec est transféré au ministère des Communications en 1975, puis à nouveau au MAC en 1980, avant d'être aboli en 1983.

94. QUÉBEC, *Comptes publics*, 1965-66 à 1969-70.

95. CANADA, *Exposé budgétaire du ministre des Finances, l'hon. Edgar J. Benson*, Ottawa, Chambre des Communes, Imprimeur de la Reine, 3 juin 1969, p. 243.

fédéral concernent l'ensemble du pays – il faudrait aussi comparer les dépenses du Québec en culture avec celles d'autres provinces comme l'Ontario. Le Québec pourrait alors bénéficier d'un rapport favorable.

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que, malgré les critiques du milieu culturel québécois de l'époque, les crédits alloués au ministère des Affaires culturelles ont augmenté de façon importante au moment où Jean-Noël Tremblay était ministre. Les postes budgétaires qui ont bénéficié des plus grandes augmentations concernent les relations extérieures du ministère, la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, les conservatoires de musique à Montréal, à Québec et en région, les actions menées autour de la déconcentration culturelle, l'Office du film, le patrimoine et l'Office de la langue française (à partir de 1969). D'autres secteurs – les bibliothèques publiques, les musées et les archives – ont connu une croissance moindre. Quant aux subventions accordées aux individus ou aux organismes culturels, elles ont augmenté modérément, soit de 60 %, passant de 1,9 M\$ en 1966-1967 à 3,1 M\$ en 1969-1970. (Annexe 1).

* * *

Au terme de cette vue d'ensemble du contexte politique, social et culturel du Québec durant les années 1966-1970, quel bilan établir de l'action du ministère des Affaires culturelles et de son titulaire, Jean-Noël Tremblay? Ces années sont marquées par de fortes tensions sociales au sein d'une société québécoise en pleine mutation depuis les débuts de la Révolution tranquille.

Se posent alors deux défis majeurs l'un politique, l'autre culturel. D'abord au niveau politique, il fallait composer avec l'intervention concurrente et beaucoup plus vigoureuse du gouvernement fédéral et de son Secrétariat d'État en matière de politiques culturelles, et cela avec des moyens financiers nettement plus modestes. Toujours au niveau politique, force est de constater que le MAC ne pesait pas très lourd au sein de l'appareil gouvernemental québécois; il a souvent été marginalisé par rapport à d'autres ministères tels l'Éducation ou l'Industrie et le Commerce.

Au niveau culturel, il fallait répondre aux demandes sans cesse croissantes d'un milieu artistique en pleine expansion, ainsi qu'aux inquiétudes manifestées par les intellectuels quant à l'avenir de la culture québécoise. De plus en plus, on la sentait menacée par la culture de masse américaine. À cela s'ajoutait le défi posé par le développement des technologies audiovisuelles, lesquelles n'étaient pas alors intégrées.

Si le milieu culturel attendait beaucoup du ministère des Affaires culturelles, la réponse qu'il a apportée en retour est demeurée partielle, d'où son bilan mitigé. Il aura manqué à son titulaire une vision globale à caractère prospectif qui aurait pu servir de cadre à son action. L'amorce d'une telle réflexion contenue dans le Livre blanc de Pierre Laporte n'a pas été poursuivie ou – peut-on dire – entendue. On a plutôt procédé à une restructuration interne dont la cohérence n'apparaît pas évidente avec le recul du temps. Qui plus est, le dialogue entre le Ministère et le milieu culturel semble avoir été marqué par la suspicion, comme en témoigne la mise à l'écart du Rapport Rioux sur l'enseignement des arts.

Le ministre Jean-Noël Tremblay était-il en mesure d'affronter ces défis auxquels il faisait face? Formé à une approche classique des beaux-arts et de la littérature à l'image des hommes de culture de sa génération, il était sans doute le plus qualifié au sein de la députation de l'Union nationale pour occuper le poste de ministre des Affaires culturelles. Mais son esprit polémique et partisan l'aura empêché de s'élever au-dessus de la mêlée pour définir une politique culturelle porteuse d'avenir. On doit néanmoins lui reconnaître certains acquis, même si bon nombre d'initiatives avaient déjà été amorcées par son prédécesseur. Compte tenu des bons rapports qu'il a su établir avec son chef, Daniel Johnson, il a donc été en mesure de doubler le budget de son ministère. Ces nouvelles ressources financières ont été dirigées principalement du côté de la musique, du théâtre et du patrimoine. En outre, en créant une Direction de la déconcentration au sein de son ministère, il a reconnu l'importance de développer les capacités culturelles des régions hors de Montréal et de Québec. À cet égard, il est allé plus loin que les différentes tournées artistiques mises en œuvre par son prédécesseur. En misant sur l'animation culturelle, il a voulu susciter la créativité artistique et la capacité d'organisation en provenance du milieu.

A handwritten signature in black ink, reading "Bernard Harvey". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'B' and a long, sweeping tail.

ANNEXE I
**Dépenses du ministère des Affaires culturelles,
du 1^{er} avril 1966 au 31 mars 1970**

	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
Administration				
• Administration générale	322 620	503 004	585 831	691 187
• Direction générale - arts et des lettres	262 113	285 624	lettres 101 768	127 958
• Direction générale - enseignement artistique	22 367	98 106	-	-
• Direction générale - diffusion de la culture		40 541	72 272	451 999
• Direction des beaux-arts			31 793	
• Direction générale de la musique			86 884	101 106
• Direction générale du théâtre			91 366	106 385
• Service /Direction des monuments historiques			11 554	555 504
Relations extérieures (incluant ententes culturelles)	42 969	251 663	282 329	275 564
Service culturel - Délégation générale Paris	98 018	-	-	-
Département du Canada français d'outre-frontières	47 781	49 364	49 032	184 411
Office de la langue française	106 919	154 913	160 224	493 407
Musée du Québec	295 008	421 249	306 420	481 745
Musée d'art contemporain - Montréal	164 449	193 549	214 016	220 172
Musée de l'Homme / Institut nat. civilisation (1968+)	113 932	110 090	81 580	235 571
Autres musées	35 284	-		
Centres culturels Déconcentration de la culture (1967+)	2 373	176 614	35 930 304 835	157 900
Archives du Québec	167 384	173 031	183 160	199 488
Bibliothèque Saint-Sulpice / BNQ en 1968+	287,778	418,056	595,068	675,274
Service des Bibliothèques publiques	2 784,240	1 700 053	1 615,778	1 620,582
Inventaire des œuvres d'art	35 225	39 190	41 690	-
Service des monuments historiques, incluant la Commission	253 533	260 708	473 755	517 684
Archéologie	27 474	34 885	37 110	-
Grand Théâtre de Québec	16 801	32 355	42 906	142 094
Conservatoires de musique et d'art dramatique de Montréal et de Québec	994 360	1 227 828	1 597 035	2 198,835
Conservatoires d'art dramatique (Montréal et Québec)		259 309	279 728	297 025
Conservatoires régionaux de musique			533 831	(avec M & Q)

Concours artistiques, littéraires, scientifiques	63 767	76 615	38 491	
Artisanat (salaires et subventions)	500 000	-	-	
Subventions				
• Organismes à caractère culturel	1 526 960	2 274 761	2 027 400	n.d.
• Aide aux livres	133 511	247 192	131 400	117 000
• Aide à la création	153 000	210 000	43 500	
• Archéologie	10 500	25 000	17 000	18 000
• Canada français d'outre-frontières	149 980	144 483	119 500	-
• Office de la langue française	16 000	95 000	100 000	125 119
• Cinéma	=	-	<u>40 000</u>	<u>90 000</u>
Total	1 970 649	2 996 437	3 080 471	3 170 246
Direction générale de l'Immigration	93 232	66 432	-	-
Office du film	-	290 272	822 433	923 302
Bureau de surveillance du cinéma	-	43 138	207 540	217 978
Immobilisations - crédits	3 205 000	3 292 100	5 460 000	3 725 000
- dépenses	261 541	1 136 331	4 009 857	3 325 960
Total (dépenses courantes + immobilisation)	6 739 280?	11 615 799	12 306 600	13 409 480

Source: Québec, *Comptes publics*, 1965-66 à 1969-70, C-1.

ANNEXE 2

**Principales subventions accordées aux troupes de théâtre
par le ministère des Affaires culturelles, de 1966-1967 à 1969-1970**

	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
Grands ballets canadiens	115 000	190 000	185 000	110 000
Académie des grands ballets canadiens	22 000	-	45 000	45 000
Théâtre lyrique de Québec	85 000	111 800	150 000	-
Théâtre populaire du Québec	90 000	100 000	120 000	120 000
Nouvelle compagnie théâtrale	38 000	76 000	85 000	110 000
Théâtre du Nouveau-Monde	50 000	120 000	120 000	110 000
Théâtre du Rideau Vert	50 000	120 000	120 000	110 000
Comédie canadienne	17 000	57 000	50 000	50 000
Théâtre de Quatre-Sous	10 000	10 000	-	20 000
Théâtre de l'Estoc	25 000	25 000	22 000	-
Théâtre du Trident (fusion de l'Estoc +2)	-	-	-	54 000
École nationale de théâtre du Canada	38 585	75 000	40 000	25 000
Association canadienne de théâtre amateur	11 000	15 000	15 000	22 400
Bateau l'Escale (Expo-Théâtre)	-	-	-	85 000
Aide à diverses petites troupes, etc.	148 915	193 081	67 500	69 100
TOTAL	700 500	1 082 881	1 019 500	935 500

Source: *Rapports annuels du MAC*, 1966-67 à 1969-70